



HAL
open science

Les premiers champions faits citoyens romains

Jean-Yves Strasser

► **To cite this version:**

Jean-Yves Strasser. Les premiers champions faits citoyens romains. Nikephoros : Zeitschrift für Sport und Kultur in Antertum, A paraître. hal-03480950

HAL Id: hal-03480950

<https://hal.science/hal-03480950>

Submitted on 15 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les premiers champions faits citoyens romains

Jean-Yves Strasser - Paris

Résumé

Il y eut sous le règne de Claude une politique d'attribution généreuse du droit de cité romaine aux plus grands champions de son époque, qui étaient aussi les dirigeants des guildes des artistes et des athlètes. Cette politique, sans précédent et sans suite avant la fondation des Kapetôlia de Rome, s'inscrit dans la volonté d'intégration menée par Claude à l'égard des élites grecques. Deux athlètes actifs bien avant son règne, Aristeas de Stratonicee et Démokratès de Magnésie du Méandre, ont à notre avis bénéficié de l'octroi de la *ciuitas Romana* par Claude. Il est vrai que leurs exploits sportifs avaient été retentissants. On peut améliorer le texte des diverses inscriptions se rapportant à eux, dont différentes expressions sont typiques des changements que connaît alors le monde agonistique grec.

There was during the reign of Claudius a generous policy of attribution of the Roman citizenship to the greatest champions of this time, which also were the leaders of the artistic and athletic guilds. This policy, unprecedented, and without parallel before the founding of the Kapetôlia of Rome, is part of the commitment to the integration of Greek elites led by Claudius. Two athletes whose achievements were well before his reign, Aristeas of Stratonicea and Demokrates of Magnesia on the Meander, have benefited from the granting of the *ciuitas Romana* by Claudius. Their sportive achievements were actually amazing. One can improve the text of the various inscriptions relating to them, including different expressions that are quite typical of the changes that the Greek agonistic world then knew.

1. La politique claudienne à destination des grands champions

Si l'on s'en tenait aux seuls inventaires des victoires des champions ou aux seuls catalogues de vainqueurs conservés, on pourrait croire que l'essor de la citoyenneté romaine parmi les athlètes et les artistes victorieux dans les grands concours grecs n'est pas antérieur à la création des Kapetôlia de Rome, qui offraient en récompense suprême à ses vainqueurs la *ciuitas Romana*. À partir de 86 se multiplient, et seulement parmi l'élite des *agônistai*, les nouveaux citoyens romains portant dès lors les *duo nomina* impériaux, d'abord des *Titi Flauii*, puis des *Marci Ulpii*, des *Publii Aelii* etc. En réalité il y eut très certainement avant Domitien un premier moment d'octroi large — toutes proportions gardées — du droit de cité romaine

aux plus grands champions, et non plus seulement à quelques individus isolés: le règne de Claude.¹ Seule la relative pauvreté de la documentation à cette date, et en particulier le nombre réduit de palmarès et la quasi-absence de catalogues de vainqueurs, font que ce bref épisode est passé inaperçu. Pourtant, grâce aux papyrus essentiellement, ces multiples champions faits citoyens romains sont bien visibles,² ce qui est finalement en accord avec la politique bien connue de Claude en matière d'octroi de la *ciuitas Romana*.³ Si pour une fois l'épigraphie est moins riche sur ce sujet précis, deux champions connus par des inscriptions peuvent à notre avis être identifiés comme des *Tiberii Claudii*, ce qui pour au moins l'un d'eux, Aristeas de Stratonicée, n'avait pas été reconnu.

Ce sont trois des quelques "papyrus agonistiques" rassemblés par Peter Frisch qui nous en apprennent le plus sur le phénomène⁴. Les documents, du II^e et du III^e s., sont bien postérieurs au règne de Claude mais ils conservent une lettre de celui-ci. Pap.Agon. 1⁵ et 3⁶ reproduisent le même texte confirmant des privilèges octroyés par Auguste à l'association des technites dionysiaques. Le document original citait les ambassadeurs de la guilde qui avaient sollicité l'empereur. Mais dans un cas le scribe qui a recopié l'archive a oublié trois noms, précisément parce que les premiers cités étaient tous des *Claudii*: il a fait un saut du même au même et omis une partie de la série. C'est seulement en confrontant les deux papyrus que l'on parvient à la liste complète des ambassadeurs.

— Pap.Agon. 3 conserve les noms de trois ou, d'après P. Frisch, quatre personnages: οἱ πρεσβεῖς ἦσαν Κλαύδιος Θ[ά]μυρις,⁷ Κλαύδιος Κάστωρ, Ἀντώνιος Νατάλειος υἱός, Λόγιος [. . . .]

— Pap.Agon. 1 cite quatre individus, les autres noms étant restitués d'après le document précédent: οἱ π[ρ]εσ[β]εῖς ἦσαν Κλαύδιος Φο[ῖ]βος, Κλαύδιος Ἐπάγαθος, Κ[λα]ύδιος Διονύσιος, Κλαύδιος Θάμυρις, [Κλαύδιος Κάστωρ, Ἀντώνιος Νατάλειος υἱός, Λόγιος (? - - -)].

¹ On sait qu'Auguste fut peu généreux dans l'octroi de la *civitas Romana*, cf. en dernier, pour le cas symptomatique de l'Asie, les contributions de Demougin 2017 et Frija 2017 ; quant à Tibère, il fut encore plus bien plus parcimonieux dans la concession de cet honneur, cf. Raggi 2016.

² Ce n'est sans doute pas un hasard si dans la prosopographie de Stephanis 1988, les *Claudii* forment avant 212 la plus grande cohorte, à égalité avec les *Aelii*.

³ Voir toujours Holtheide 1983, 55–72, et la mise au point générale de Fasolini 2006, 45–51. Sur les *Claudii* en Orient Rizakis 2007, avec la bibliographie p. 185, n. 9.

⁴ Frisch 1986.

⁵ BGU IV 1074 (SB I 5225).

⁶ P.Oxy. XXVII 2476.

⁷ Sur ce nom — celui d'un vainqueur aux Pythia de la période mythique — et sa dimension "artistique" — comme peuvent en avoir une aussi les *cognomina* d'autres ambassadeurs, Phoibos, Dionysios, Logios — voir Power 2010, *passim*.

On a donc le nom de tous les ambassadeurs, le ou les derniers seulement posant problème. J. Rea, l'éditeur de P.Oxy. 2476 (= Pap.Agon. 3), avait compris qu'il n'y avait, à la fin de l'énumération, qu'un seul personnage désigné comme "Antonius Cataleios, noble son";⁸ P. Frisch y a vu plutôt deux hommes, un Antonius Natalis le fils (*filius*), selon un usage attesté de υἱός, et un Logios dont le patronyme aurait été perdu dans la lacune. Si la première hypothèse doit certainement être abandonnée, la seconde n'est pas sûre. D'une part, il n'est facile dans aucun des deux papyrus d'intégrer encore un patronyme entre d'un côté Λόγιος et de l'autre la salutation finale de Claude et la datation partiellement restituée (ἔρρωσθε. ἐγένετο⁹ ἐν Ῥώμῃ Τιβερίῳ Κλαυδίῳ Καίσαρι Σεβαστῷ καὶ Ἰουλίῳ Οὐίτελλίῳ τὸ β' ὑπάτοις). Le hasard a fait que dans les deux cas le texte est perdu à cet endroit, tout de suite après l'anthroponyme Λόγιος dans Pap.Agon. 3, dans une lacune plus longue dans Pap.Agon. 1, avant que le texte ne reprenne avec ἐν Ῥώμῃ Τ[ιβ]ερίῳ Κλαυδίῳ Καίσαρι. Un doute subsiste donc forcément. Toutefois la longueur des lacunes se laisse assez bien établir, puisque c'est le même texte dans les deux papyrus, hors l'oubli des trois ambassadeurs dans Pap.Agon. 3. À la ligne 1 de Pap.Agon. 1, ἀρχιερεὺς μέγιστος, qui n'apparaît certainement pas dans Pap.Agon. 3¹⁰, est à supprimer de la titulature impériale, assurément trop longue par rapport aux restitutions assurées des lignes suivantes, notamment celles des l. 2, 4 et 6. Dès lors la lacune de la l. 3 de Pap. Agon. 1 doit être d'une taille à peu près équivalente à celle de ces lignes-là, ca 55 lettres: c'est exactement le chiffre que l'on atteint en écrivant Κλαύδιος Κάστωρ, Ἀντώνιος Νατάλειος υἱὸς Λόγιος· ἔρρωσθε. ἐγένετο au début de la ligne. Il en va de même dans Pap.Agon. 3, où il ne nous semble pas nécessaire de supposer une lacune de 5 lettres environ après Λόγιος; d'ailleurs la photographie semble plutôt montrer un *vacat* léger, qui se comprendrait juste avant la salutation.

D'autre part Ἀντώνιος Νατάλειος υἱὸς Λόγιος est une formule onomastique tout à fait satisfaisante, même pour un Antonius de la seconde ou de la troisième génération, comme ce peut être le cas ici si c'est Marc Antoine qui a octroyé le privilège de la *ciuitas Romana*. Pour P. Frisch Λόγιος n'était pas attesté comme anthroponyme; on en connaît en réalité plusieurs exemples, pas tous sûrs il est vrai¹¹. Le nom est attesté à Paros,¹² à Termessos probablement,¹³

⁸ Stephanis 1988 le range sous son n° 227 en privilégiant la version de Rea, celle de Frisch étant simplement signalée.

⁹ Ce pourrait aussi être ἐγράφη (solution de Wilcken et Viereck) ou ἐδόθη, suggéré dans le commentaire de Frisch; ces deux verbes sont probablement meilleurs que ἐγένετο.

¹⁰ Ou du moins pas à cette place : il faudrait vérifier sur le papyrus — la photographie de Pap.Agon. ne le permettant pas — s'il ne conviendrait pas de restituer la fonction après πατήρ πατρίδος.

¹¹ Solin 2012, 134.

¹² IG XII 5, 173.

¹³ TAM III 533, d'après la lecture de Heberdey.

assurément à Ancyre,¹⁴ enfin peut-être à Athènes.¹⁵ Il est connu sous la forme latinisée Logius.¹⁶ Antonius Logios serait donc le fils de Natalis¹⁷. Les arguments grammaticaux de P. Frisch contre cette interprétation ne nous convainquent pas. Νατάλειος peut certes être un nominatif, même si à notre connaissance il n'y a aucun nom latin en -ις qui ait un nominatif alternatif non simplement en -ιος mais en -ειος. Ce pourrait aussi être, en particulier sous le calame d'un Grec d'Égypte, un génitif. Les formes en -ις ou -ιου ne sont pas les seules attestées, y compris pour des noms latins. Ainsi, pour le préfet Rammius Martialis on trouve Μαρτιάλιος;¹⁸ pour deux ou trois noms égyptiens dont le nominatif est aussi bien en -εις qu'en -is/-ις, le génitif est en -ιος et la graphie celle de notre texte: Κοθαλίλειος,¹⁹ Πελείλειος,²⁰ peut-être Κιάλειος.²¹ Même si ces exemples sont rares, ils suffisent à rendre possible un génitif Νατάλειος pour Νατάλις. Sans doute ne peut-on pas trancher définitivement entre les deux solutions. Celle de P. Frisch a pour elle que υἱός= *filius* a une raison simple: distinguer le père et le fils homonymes. Mais ce n'est au fond nécessaire que si le père a une certaine notoriété, notoriété qui pourrait aussi expliquer la mention du père Natalis pour son fils Logios. Et nous nous étonnons de trouver à une date aussi précoce, pour un Grec, un exemple de υἱός pour *filius*.²² C'est l'interprétation comme un unique personnage Antonius Logios fils de Natalis qui a d'autant plus notre préférence que pour un Logios qui ne serait pas citoyen romain, on attendrait non seulement son patronyme mais aussi son ethnique — comme c'est le cas pour le seul pérégrin de l'ambassade de l'association des athlètes auprès de Claude connue par Pap.Agon. 6, cf. *infra* —, ce pour quoi il n'y a pas la place.

Dès lors, sur les six ambassadeurs, cinq sont des *Claudii*, quand le sixième appartient à une famille qui a reçu la *ciuitas Romana* probablement à une date plus haute. Or nous ne

¹⁴ I.Ancyra 72, l. 36, et I.Ancyra 78, l. 15–16, mentionnant le même individu, Varus fils de Logios, au II^e siècle.

¹⁵ Il s'agit d'un graffiti au génitif sur une coupe à offrandes, vers 300 av. J.-C., AM 81 (1966) 103, n° 188; la nature du mot est incertaine.

¹⁶ Solin 1996, 497.

¹⁷ Éventuellement d'Antonius Natalis.

¹⁸ P.Oxy. XII 1547.

¹⁹ O.Ashm.Shelt. 54; SB I 3866 (C.Étiq.Mom. 309).

²⁰ SB I 4240 (C.Étiq.Mom. 358).

²¹ P.Bour. 42, v. 8, l. 567, qui était enregistré sous Κιαλή dans l'*Onomasticon* de Foraboschi mais est désormais vu comme le génitif de Κιάλεις dans Trismegistos.

²² Les Grecs, y compris ceux qui sont citoyens romains, usent le plus souvent d'autres formules pour marquer l'homonymie (νέος, νεώτερος, δῖς). À moins bien sûr qu'Antonius Natalis ne vienne d'une colonie romaine en Orient, car dans les premières décennies de l'Empire, l'usage de υἱός = *filius* n'est guère attesté que pour des Romains originaires d'Italie ou habitants de colonies romaines; à Messène, AE 1998, 1254, cf. Roman Peloponnese II, MES 298, on le trouve déjà à la fin du I^{er} siècle, précisément pour des membres d'une famille italienne installée en Grèce; même à Corinthe, les seuls exemples connus jusqu'à il y a peu, Corinth VIII 1, 15 et AE 1969–1970, 587, était du II^e siècle, mais on en a certainement un désormais du I^{er} (Wiseman 2015, 227). Dans SEG 56, 1489, de 64 ap. J.-C., il s'agit d'un des consuls dans une date consulaire, type de formule où *filius* pour "le jeune" est bien attesté en latin cf. *e. g.* CIL IV 4182, CIL VI 1437, AE 1975, 21. La question mériterait une étude.

sommes qu'en 43, deux ans après l'accession au pouvoir de Claude, et tous ont assurément reçu la citoyenneté de l'empereur. Il y a donc bien là une volonté systématique d'honorer des Grecs qui, en tant qu'ambassadeurs de la *synodos* des artistes, faisaient partie de ses dirigeants ou comptaient au nombre des plus grands champions de leur temps, et certainement les deux à la fois.

On constate le même phénomène chez les athlètes. Dans Pap.Agon. 6,²³ daté de la fin 46, deux ambassadeurs sur trois représentant la *synodos* des athlètes sont des *Claudii*: οἱ πρεσβεύοντες ἦσαν Τιβέριος Κλαύδιος Ἑρμᾶς, Τιβέριος Κλαύδιος Κῦρος, Δίων Μικκάλου Ἀντιοχεύς. Il y a plus. L'année suivante, peut-être peu de temps après l'ambassade évoquée, Claude décide de faire citoyen également le frère (?) du troisième envoyé: Διογένης Μικκάλου Ἀντιοχεύς, ὁ ἔνχιστα τῆς συνόδου ἀρχιερεὺς γενόμενος, ὃν ἐγὼ τῆς Ῥωμαίων π[ολιτείας μετ]ᾶ δυεῖν θυγατέρων ἄξιον ἡγήσάμην εἶναι²⁴. On apprend au passage que Diogenès était devenu grand-prêtre du synode des athlètes; cela ne signifie pas forcément que cette position seule a été décisive dans la décision de l'empereur, car s'il a atteint ce rang, c'est d'abord parce que Diogenès a été un grand champion, ce qui a pu compter tout autant. Ainsi le premier ambassadeur, Hermas, qui, s'il est cité en tête, était sans doute tout en haut de la hiérarchie du synode, est connu pour ses hauts-faits sportifs:²⁵ il était deux fois olympionique et vainqueur de la période dans la période.²⁶

Une inscription, cette fois, fournit un autre témoignage de la politique claudienne. Un artiste de Cos précise sur la base en son honneur qu'il a reçu le droit de cité romaine de Claude lui-même: [- - -] | πλειστονίκαν καὶ περιοδονείκαν | κιθαρωδὸν, ἀρχιερατεύσαντα τῶν | Σεβαστῶν ἐπὶ τε Ῥώμας καὶ Νέας | Πόλεως καὶ τιμαθέντα ὑπὸ [τοῦ] | Σεβαστοῦ Τιβερίου Κλαυδίου [Καί]σραρος πολιτῖα ἐν τῷ Ῥωμαίων δῆ[μῳι]²⁷ | καὶ ἐστεφανωμένον χρυσεῖς [στε|φάνοις - - -].²⁸ Là aussi, les titres agonistiques et les charges prestigieuses au contact des autorités romaines²⁹ se combinent certainement pour expliquer l'honneur reçu. Fait

²³ P.Lond. III 1178 (Vandoni, Feste, 112).

²⁴ Pap.Agon. 6, l. 28-30. Nous n'excluons pas entièrement que dans le premier passage Δίων soit une erreur pour Διογένης, et qu'il n'y ait donc là qu'une seule et même personne.

²⁵ IvO 231, cf. Moretti, *Olympionikai*, n° 754, 757 et Strasser 2016b, 59–61.

²⁶ Il avait remporté les Olympia, les Pythia, les Isthmia et les Nemea en moins de quatre ans.

²⁷ Formule nous semble-t-il très originale, sans équivalent.

²⁸ IG XII 4, 945. Nous nous demandons s'il ne faudrait pas restituer, plutôt que [στεφάνοις], [βραβείοις], bien que la première attestation sûre du terme dans ce contexte soit beaucoup plus tardive. Nous y reviendrons ailleurs.

²⁹ Cette grande-prêtrise assumée à Rome et à Naples nous semble avoir été mal comprise. En dernier, les éditeurs des IG expliquent: *perficienda curavit Coorum sacrificia pro Imperatorum salute Romae et Neapoli data*. Nous ne voyons pas comment d'ἀρχιερατεύω on peut conclure cela, ni pourquoi ce personnage aurait ici agi en tant que représentant des Coéens. C'est très probablement au sein de l'association des technites dionysiaques que ce périodionique a été grand-prêtre, comme le comprenait implicitement L. Robert 1938, 48, n. 3.

remarquable, un artiste de Cos qui a reçu la citoyenneté de Claude nous est connu par ailleurs: en 49 ap. J.-C., il signe Τιβερίου Κλαυδίου Θεσσαλοῦ Κώου πλειστονείκου une épigramme pour un vainqueur à Olympie,³⁰ lui-aussi citoyen romain d'ailleurs. Comme notre citharède, il est πλειστονικής³¹. L'auteur du poème à Olympie ne mentionne pas sa spécialité et on songe d'abord à celle de poète. Mais les citharèdes étaient parfois aussi poètes; certains composaient eux-mêmes le texte de leurs chants.³² Nous n'excluons donc pas totalement que les deux artistes coéens, tous deux *Tiberii Claudii*, "vainqueurs en de multiples concours" et poètes ne fassent qu'un. Dans tous les cas, les inscriptions de Cos et d'Olympie sont un témoignage supplémentaire, unique ou double, de la politique claudienne.

Et la nouveauté majeure est bien qu'il s'agit d'une politique, qui s'inscrit parfaitement dans la volonté connue de l'empereur d'intégration des notables des cités grecques. Les grands champions venaient parfois de ces mêmes élites sociales, ou les rejoignaient par leurs succès sportifs ou artistiques. Il ne s'agit donc plus d'octroyer la *ciuitas* à quelques athlètes ou artistes liés personnellement aux dirigeants romains, comme cela avait été le cas déjà avec Marc Antoine³³, mais de récompenser de manière sinon systématique du moins large les plus grands champions grecs. D'autres artistes ou athlètes *Claudii* sont peut-être à relier à cet octroi de la citoyenneté romaine par Claude³⁴. Le périodionique syrien Tiberius Claudius Nikanôr appartient peut-être au I^{er} siècle et pourrait donc aussi avoir bénéficié de la générosité claudienne en matière d'octroi du droit de cité.³⁵ Rien n'est sûr pour Τιβέριος Κλαυδῖος Νικοφῶντος ὀλυμπιονίκου υἱὸς Κυρεῖνα Νικοφῶν ἀλείπτης Καίσαρος.³⁶ sa formule onomastique n'indique pas nécessairement que son père était pérégrin,³⁷ mais comme celui-ci

³⁰ IvO 225 (IAG 64; Ebert, Epigramme, 76).

³¹ C'était à l'époque de l'inscription un titre moins banal et plus prestigieux qu'il n'y paraît. Il figure dans l'inscription de Cos avant celui de périodionique, et c'est celui que le grammairien Apion a conservé, alors qu'il est deux fois périodionique, cf. Strasser 2016a. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'un artiste πλειστονικής et περιδονεΐκης dans un texte de Cos ne se dise que πλειστονικής ailleurs.

³² Béllis 1995, 1056–1059. L'exemple le mieux connu est celui de Mésomède de Crète, citharède dont nous avons non seulement des partitions avec leur texte, mais aussi des poèmes conservés par l'*Anthologie* et par des manuscrits; voir plus généralement les exemples rassemblés par Béllis 1994; le célèbre Timothée de Milet est désigné tantôt comme citharède, tantôt comme *lyrikos*, tantôt encore comme poète, voir désormais sur le personnage Lambin 2013.

³³ Ainsi M. Ant. Artemidôros, ami et *aleiptês* de Marc-Antoine; J. et L. Robert, BE 1977, 438, ont identifié un possible descendant direct du personnage, lui-aussi champion et vainqueur aux Pythia de Delphes.

³⁴ Remarquons au passage que la dynastie d'athlètes des *Claudii* de Smyrne, qui compte plusieurs périodioniques, pourrait bien tenir sa citoyenneté de Claude; le plus ancien membre connu, Tib. Cl. Rufus, vainqueur ex aequo du pancrace à Olympie sans doute vers 100 de notre ère (Decker, *Spitzensportler*, n° 60, avance une date trop haute), pourrait sans difficulté être le petit-fils d'un champion fait citoyen entre 41 et 55. Le bien connu Tib. Claudius Artemidôros de Tralles (Miranda, *Ritratti*), actif dans les annes 70, ne serait-il pas le fils d'un champion qui a reçu la *ciuitas* sous Claude?

³⁵ IGLS III 1186, cf. Moretti, Suppl. Olympionikai, 87.

³⁶ I.Didyma 108 (Filges, Didyma, n° 136).

³⁷ Ainsi Kayser 1999, 149.

a été vainqueur à Olympie au début de notre ère, il reste probable que c'est le fils qui a été fait citoyen romain.³⁸ Quand on connaît la carrière de ces champions devenus des *Tiberii Claudii*, on remarque qu'ils sont tous périodoniques. Notre connaissance de leurs exploits agonistiques et de leurs charges au sein des guildes sportive ou artistique reste toutefois insuffisante pour en conclure si le fait d'avoir remporté cette sorte de "Grand Chelem" était un critère nécessaire pour être honoré de la citoyenneté par l'empereur. Tout du moins, cela nous montre que seuls les plus grands champions de son temps ont bénéficié de l'octroi *uiritim* de la *ciuitas Romana*. Aristeas de Stratonicee et Démokratès de Magnésie du Méandre ont fait partie de cette élite sportive bien avant 41 ap. J.-C.; nous pensons pourtant qu'eux aussi ont été fait citoyens romains par Claude.

2. Aristeas de Stratonicee

Aristeas de Stratonicee fait partie des très rares athlètes de la période impériale à être connus à la fois par des sources littéraires et épigraphiques, voire, peut-être, numismatiques. Il appartient en effet à ces sportifs mémorables dont la culture agonistique grecque conserve soigneusement les noms et les palmarès, non sur des décennies mais à travers plusieurs siècles. Pausanias, qui évoque très peu d'athlètes ou de musiciens de l'époque impériale, cite Aristeas pour l'exploit qu'il a réalisé à Olympie:³⁹ comme avant lui Kapros d'Élis, Aristomenès de Rhodes, Prôtophanès de Magnésie du Méandre, Stratôn et Mariôn d'Alexandrie, il a été vainqueur dans la même olympiade à la lutte et au pancrace, couronné comme Héraclès le même jour dans les deux épreuves, d'où leur nom de "successeurs d'Héraclès".⁴⁰ Grâce à Africanus,⁴¹ nous connaissons la date de ce doublé: la 198^e olympiade, en 13 après J.-C.⁴² Après lui et avant que les Éléens décident visiblement de ne plus couronner de vainqueur double à la lutte et au pancrace, seul Nikostratos d'Aigéai est encore rentré dans ce cercle restreint des ἀφ' Ἡρακλέους.

³⁸ Holtheide 1983, 69, considère que c'est son activité au sein de sa cité qui lui a valu la citoyenneté et non sa fonction d'*aleiptès*.

³⁹ Pausanias, V 21, 10: οἱ δὲ ὕστερον τοῦ Στράτωνος Μαρίων τε πόλεως ἐκεῖνῳ τῆς αὐτῆς καὶ Στρατονικεὺς Ἀριστέας – τὰ δὲ παλαιότερα ἢ τε χώρα καὶ ἡ πόλις ἐκαλεῖτο Χρυσσαορίς –, ἔβδομος δὲ Νικόστρατος ἐκ τῶν ἐπὶ θαλάσσει Κιλικίων, οὐδὲν τοῖς Κίλιξιν αὐτοῦ μετὸν εἰ μὴ ὅσα τῷ λόγῳ.

⁴⁰ Forbes 1939; García Romero 2001, 43.

⁴¹ Africanus, p. 214 Schoene, l. 23–24: Ἀριστέας Στρατονικεὺς ἢ Μένανδρος πάλιν καὶ παγκράτιον ἔβδομος ἀφ' Ἡρακλέους. Pour Africanus Aristeas est le septième ἀφ' Ἡρακλέους car il inclut Héraclès dans son décompte.

⁴² Sarikakis 1965, 162, n. 2, répète l'erreur de Boeckh dans le CIG: Aristeas aurait vaincu lors de la 178^e olympiade, donc en 68 av. J.-C. (et non en 64 comme le veut Sarikakis), méprise découlant d'une mauvaise lecture de Pausanias, qui parle d'Aristeas à propos de la 178^e olympiade mais ajoute que sa double victoire est postérieure.

Plusieurs rapprochements prosopographiques ont été suggérés pour le champion stratoniceen, le premier par L. Moretti:⁴³ un Aristeas est magistrat monétaire à Stratonicee sous Auguste ou Tibère.⁴⁴ S'il s'agit du premier empereur, le rapprochement est exclu; dans la seconde hypothèse, il est tentant d'y retrouver notre Aristeas, qui viendrait ainsi allonger la liste des athlètes magistrats. Mais Aristeas est un nom abondamment attesté à Stratonicee; nous connaissons déjà pour l'époque hellénistique des Aristeas magistrats monétaires.⁴⁵ L'identité avec l'athlète demeure incertaine.

Un autre rapprochement, esquissé par M. Çetin Şahin, nous paraît plus pertinent.⁴⁶ La savant turc avance que le Tib. Claudius Aristeas de I.Stratonikeia 701 et 303 est "wohl einen (Ur)enkel von diesem Aristeas", à savoir celui de I.Stratonikeia 1042, palmarès d'un Aristeas. Le lien de parenté n'est sans doute pas celui-là, car le *floruit* de cet Aristeas se situe certainement à la toute fin du II^e siècle. Mais il faut remarquer à l'appui de l'hypothèse d'une ascendance directe que ce grand-prêtre de la cité,⁴⁷ prêtre à Lagina puis prêtre d'Hécate à Panamara, s'appelle exactement Τιβ(έριος) Κλ(αύδιος), Κλ(αυδίου) Αριστέου υίός, Κ[υρ]είνα, Αριστέας Μένανδρος, c'est-à-dire qu'il porte le même second nom que le sixième successeur d'Héraclès⁴⁸. Les deux anthroponymes sont courants à Stratonicee mais leur association n'est attestée que pour l'athlète et pour ce grand-prêtre; par ailleurs un Aristeas est fils d'un Menandros à la fin de l'époque hellénistique, et il ne serait pas surprenant qu'il appartienne à la même famille. Nous connaissons d'autres membres de la lignée.⁴⁹ Deux Claudius Aristeas sont connus par des monnaies, l'un sous Antonin le Pieux, l'autre sous Septime Sévère.⁵⁰ Le premier pourrait être le Tib. Claudius Aristeas asiarque cités dans I.Stratonikeia 317 et 674, le second peut-être Tib. Claudius Aristeas Menandros. Nous serions même tenté de voir dans le premier le père du second. En effet, la fille de l'asiarque se nomme Claudia Leontis; ce *cognomen* pourrait lui venir de sa mère. Car d'après I.Stratonikeia

⁴³ Moretti, *Olympionikai*, 154.

⁴⁴ Imhoof-Blumer 1890, 675, n. 449a (RPC I 2777): au droit un portrait d'Auguste selon Imhoof-Blumer, mais le portrait est très fruste et d'après les auteurs du *RPC*, p. 458, ce pourrait aussi être Tibère; Imhoof-Blumer 1901–1902, 153, n° 5 (RPC I 2778).

⁴⁵ Meadows 2002, 84, 91 et 96.

⁴⁶ I.Stratonikeia, p. 148.

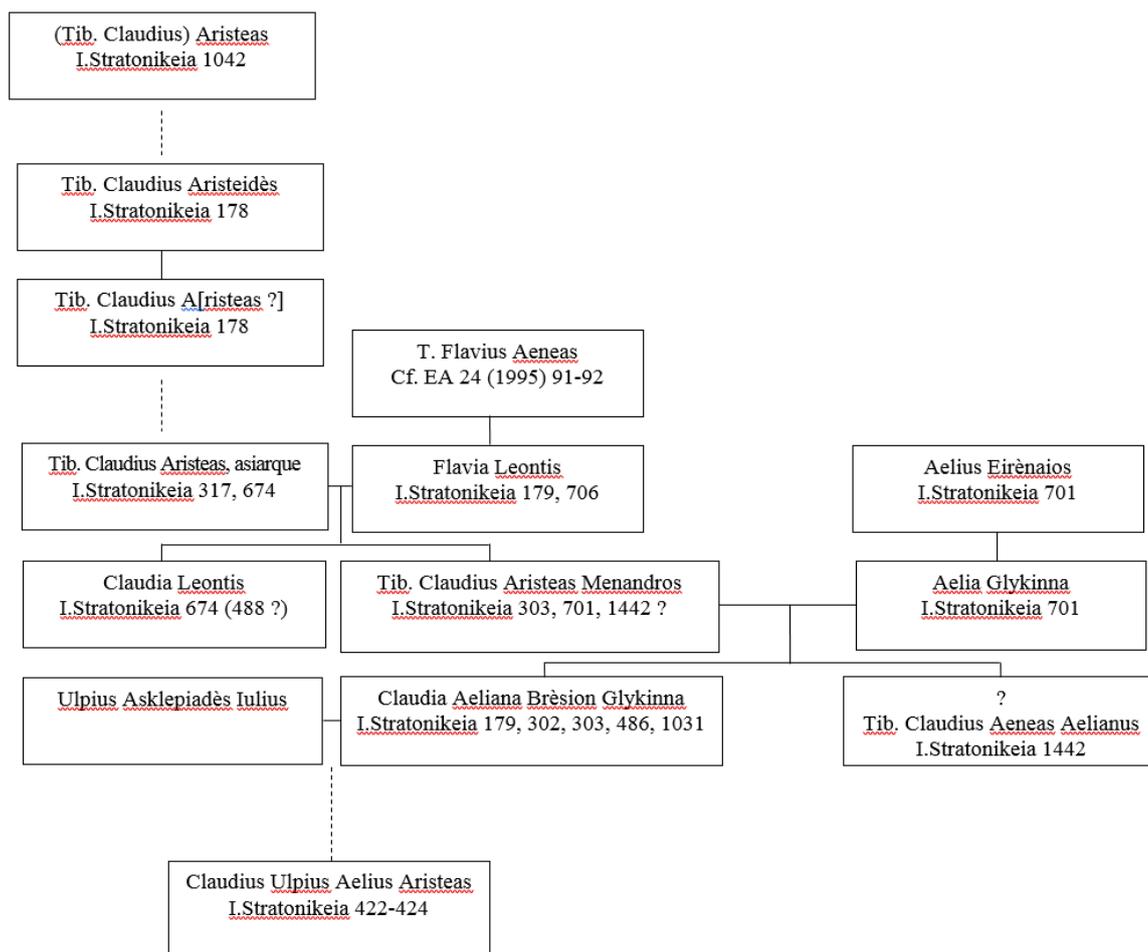
⁴⁷ Frija, *Prêtres civiques*, n° 383.

⁴⁸ Ce que Çetin Şahin n'a pas vu.

⁴⁹ Le *stemma* proposé par Çetin Şahin se trouve avant le n° 179; voir aussi Laumonier 1937, 251–252, n° 55 (l'auteur rassemble les *Claudii* de Stratonicee aux p. 248–252; il y a incontestablement deux branches différentes, au moins) et p. 261 *stemma* de la famille telle qu'elle pouvait être connue à cette date; Laumonier 1938, 280–282, et Laumonier 1958, 270 et 386.

⁵⁰ Münsterberg 1911–1927, 121–122 (sous Antonin, Mionnet III 378 [Paris 944, RPC online IV.2 2737 (numéro provisoire)], cf. Meadows 2002, 98; sous Septime Sévère, Inv. Waddington 2577/78; SNG Cop. Caria, n° 502; SNG Aulock 2664, 2666, 2670), pour Çetin Şahin "offensichtlich der hier genannte [Tib. Claudius Aristeas Menandros] und sein Vater, unter Antonius Pius und Septimius Severus".

701, Tib. Claudius Aristeas Menandros, fils d'un Claudius Aristeas, est le petit-fils d'un Flavius Aenas, qui pourrait bien être le personnage connu par I.Stratonikeia 706 pour avoir notamment une fille nommée Leontis. Malgré les nombreuses incertitudes dues aux multiples homonymies, nous reconstituerions le *stemma* ainsi:⁵¹



Un élément en faveur de notre hypothèse est la continuité onomastique au sein de cette famille: elle dépasse ce que l'on observe dans les autres lignées stratonicéennes. Bien sûr les noms se transmettent à travers les générations dans les familles de l'élite sociale, mais pour

⁵¹ La base de l'élaboration du *stemma* est toujours celle de Laumonier 1937, 251–252, n° 55. Pour faire simple, c'est fondamentalement le croisement des données de I.Stratonikeia 179, 674 et 701, inscriptions auxquelles s'est ajoutée plus récemment SEG 45, 1558, désormais I.Stratonikeia 1442. Il y a, reconnaissons-le, une sorte de solution de continuité entre ces données, qui ne garantissent assurément pas la reconstruction proposée, à cause des trop nombreuses homonymies. – Un doute subsiste nous semble-t-il sur l'identité de la Claudia Leontis de I.Stratonikeia 488; Leontis est en effet un *cognomen* qui est aussi attesté dans une autre branche de *Claudii*; les Leontis de 488 et 674 sont cependant plus ou moins contemporaines.

les hommes, cela se fait, comme souvent, de grand-père en petit-fils, et les nombreuses alliances matrimoniales entre notables enrichissent le patrimoine onomastique. Il n'en va pas de même dans la branche des *Claudii* qui nous intéresse: Aristeas est le nom de presque tous les membres masculins connus; la seule variation est un Aristeidès, c'est-à-dire le même nom affublé d'un suffixe de filiation, peut-être plus parce qu'il s'agit d'un second fils que d'un changement véritable dans la transmission patronymique. Le nom de l'illustre ancêtre a été soigneusement préservé au sein de cette lignée de *Claudii* jusqu'à, au moins, Tib. Claudius Aristeas Menandros⁵². Sa fille s'allie à une autre famille prestigieuse, mariage qui représente l'alliance des *Claudii*, des *Aelii* et des *Ulprii*; même alors le *cognomen* survit chez un parent impossible à placer dans l'arbre généalogique, Claudius Ulpus Aelius Aristeas.⁵³ Nous croyons donc que les *Claudii Aristeai* sont les descendants du successeur d'Héraclès, qui aura reçu la citoyenneté de Claude pour ses exploits passés, presque trente ans après sa victoire olympique. La descendance d'un des grands athlètes "lourds" de l'Antiquité a appartenu aux notables de la cité carienne pendant au moins deux siècles et a même accédé aux charges les plus hautes de la province d'Asie. Il faut dire qu'Aristeas était un champion hors norme, comme le montre son palmarès, dont l'édition peut être améliorée.

On a retrouvé dans la patrie du champion une inscription connue depuis R. Pococke, texte qui le mentionne très certainement, mais des doutes légitimes sur les restitutions ont poussé L. Moretti à distinguer deux personnages différents, l'olympionique lui-même et un autre athlète stratoniceen, et à descendre très bas la date de I.Stratonikeia 1042. Nous pensons que le palmarès conservé ne peut être que celui du successeur d'Héraclès. Nous en donnons notre version, puis en justifions les suppléments dans les notes critiques et le commentaire.

R. Pococke, *Inscriptionum antiquarum Graecarum et Latinarum liber*. Londres 1752, II 7, p. 13, n° 5 (Boeckh, CIG 2723).

En 1956, H. W. Pleket a photographié la partie supérieure droite de l'inscription, seule partie subsistante de la pierre alors prise dans un mur; la photographie a été publiée dans Finley/Pleket 1976, pl. 2b, après la p. 42; elle est reproduite fig. 1, pl. 0000.

M. Çetin Şahin, I.Stratonikeia 1042 (1982), à partir de la copie de Pococke et de la photographi de Plket; Çetin Şahin a ensuite retrouvé la partie supérieure droite de la pierre, en deux morceaux, I.Stratonikeia, vol. II 2 (1990), *addenda*, p. 32.

⁵² Il est loin d'être certain que Tib. Claudius Aeneas Aelianus soit le fils d'Aristeas Menandros, comme le pensait le premier éditeur de I.Stratonikeia 1442. Son père n'est désigné dans ce texte que comme Claudius Menandros: l'abandon d'Aristeas serait dans le cas d'Aristeas Menandros très étonnant.

⁵³ I.Stratonikeia 422-424.

Les parties soulignées ne figurent que sur la copie de Pococke.

- [ὁ δῆμ]ος
 [- - - ca 14 - - -] Ἰ Ἀριστέου Κωρα-
 [ζέως νικήσ]αντος
 4 [- - ca 8 - - παῖδας] πανκράτιον, Νέ-
 [μεα παῖδας πανκρ]άτιον, Ἴακτια ἀγε-
 [νείουσ πανκράτιο]ν, καὶ τὸ κοινὸν
 [τῆς Ἀσίας ἀγενείο]υσ πανκράτιον,
 8 [- - ca 9? - - π]ανκράτιον,
 [Ἴσθμια Ὀλύμπια ?] Πύθια Νέμεα
 [- 5-6 - τὸ κοινὸν] τῆς Ἀσίας ἄν-
 [δρας πάλην καὶ πα]γκράτιον. <π>ρώτο[υ]
 12 [τῶν ἀπὸ τῆς οἴκου]μένησ στεφανω-
 [θέντος τὴν περίοδ]ον ἐν <τῇ> περίοδῳ.

Fig. 2 : I.Stratonikeia 1042, fac-similé.

Ο ΔΗ Μ Ο Σ
 Α Ρ Ι Σ Τ Ε Ο Υ Κ Ω Ρ Α
 Ζ Ε Ω Σ Ν Ι Κ Η Σ Α Ν Τ Ο Σ
 Π Α Ι Δ Α Σ Π Α Ν Κ Ρ Α Τ Ι Ο Ν Ν Ε
 Μ Ε Α Π Α Ι Δ Α Σ Π Α Ν Κ Ρ Α Τ Ι Ο Ν Α Κ Τ Ι Α Α Γ Ε
 Ν Ε Ι Ο Υ Σ Π Α Ν Κ Ρ Α Τ Ι Ο Ν Κ Α Ι Τ Ο Κ Ο Ι Ν Ο Ν
 Τ Η Σ Α Σ Ι Α Σ Α Γ Ε Ν Ε Ι Ο Υ Σ Π Α Ν Κ Ρ Α Τ Ι Ο Ν
 Κ Α Ι Α Ν Δ Ρ Α Σ Π Α Ν Κ Ρ Α Τ Ι Ο Ν
 Ι Σ Θ Μ Ι Α Ο Λ Υ Μ Π Ι Α Π Υ Θ Ι Α Ν Ε Μ Ε Α
 Τ Ο Κ Ο Ι Ν Ο Ν Τ Η Σ Α Σ Ι Α Σ Α Ν
 Δ Ρ Α Σ Π Α Λ Η Ν Κ Α Ι Π Α Ν Κ Ρ Α Τ Ι Ο Ν Π Ρ Ω Τ Ο Υ
 Τ Ω Ν Α Π Ο Τ Η Σ Ο Ι Κ Ο Υ Μ Ε Ν Η Σ Σ Τ Ε Φ Α Ν Ω
 Θ Ε Ν Τ Ο Σ Τ Η Ν Π Ε Ρ Ι Ο Δ Ο Ν Ε Ν Τ Η Π Ε Ρ Ι Ο Δ Ω

Notes critiques.

L. 1: [---]ος Çetin Şahin. Ou [ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος, si le texte est aligné à gauche; à partir du 1^{er} siècle av. J.-C., on trouve aussi ὁ δῆμος καὶ αἱ βουλαί mais toujours dans ce sens, cf. sur le pluriel βουλαί Caldesi Valeri 1999, 204sq.; la gérusie ou une association peuvent aussi être associées au Conseil et au Peuple, et dans un ordre qui permettrait au δῆμος d’être en deuxième position, cf. *e. g.* I.Stratonikeia 1028 (SEG 37, 872), mais cela ferait ici des suppléments trop longs. Sans doute les l. 1 et 3 étaient-elles plus courtes et centrées, cf. *infra*.

L. 2: [---] Ἀριστέου Κωρα(ζέως) ou Κωρα(ιέως) Çetin Şahin; la copie de Pococke porte une haste verticale au début de la ligne.

L. 3: Çetin Şahin (1990) a lu une barre de l’alpha sur la pierre, d’où [νικήσ]αντος et non [νικῶ]ντος.

L. 4: [Ὀλύμπια? παίδων] Çetin Şahin. Le supplément n’est pas à exclure.

L. 5: [παίδων πάλην] πανκράτιον Çetin Şahin; le crochet droit doit être placé après le rhô de πανκράτιον. Çetin Şahin met systématiquement les catégories d’âge au génitif; c’est un usage plus tardif, inconnu dans les palmarès avant la seconde moitié du 1^{er} s.

L. 6-7: καὶ τὸ κοινὸν | [Ἀσίας] Çetin Şahin.

L. 7: [καὶ τὸν Εὐκράτο]υς πανκράτιον Çetin Şahin.

L. 8: comme on ne sait pas si la ligne était centrée ou non, tout supplément reste incertain, cf. *infra*.

L. 9-10: [--- Ὀλύμπια] Πύθια Νέμεα | [Ἴσθμια πρώτου τῶν ἀπὸ] τῆς Ἀσίας Çetin Şahin. On peut inverser l’ordre des deux premiers concours: [Ὀλύμπια Ἴσθμια], ou écrire [Ὀλύμπια Ἰακτία] et insérer les Ἴσθμια au début de la ligne suivante; d’autres suppléments sont possibles à condition d’intégrer les Olympia et les Isthmia, cf. *infra*. Les mots sont nettement séparés et mis en valeur par une taille des lettres légèrement supérieure, d’où seulement dix lettres dans la partie conservée. La ligne 10 manque chez Pococke.

Les lignes 11-13 ont été vues seulement par Pococke.

L. 11: ΗΡΩΤΟ Pococke.

L. 12: ΣΤΕΦΑΝΟ Pococke.

L. 13: ΟΝΕΝΠΙΕΡΙΟΔΟ Pococke; Boeckh a souligné la confusion facile entre omicron et oméga dans les inscriptions de Stratonicee. Pococke a dû confondre êta et nu, comme à la ligne 11 il a confondu pi et êta, puis il a fait un saut du même au même.

Traduction:

"Le peuple - - - Aristeas de Kôrazeus, qui a remporté: - - - dans le pancrace des *paides*, les Nemea dans le pancrace des *paides*, les Aktia dans le pancrace des *ageneioi* et le concours du *koinon* d'Asie dans le pancrace des *ageneioi* - - - le pancrace; les Isthmia?, les Olympia, les Pythia, les Nemea, - - -, le concours du *koinon* d'Asie, dans la lutte et le pancrace des hommes, premier de l'univers à avoir remporté la période dans la période."

C'est M. Çetin Şahin qui a rapporté à Aristeas ce palmarès. La redécouverte d'une partie de la pierre a en effet permis de réviser les éditions qui en avaient été proposées, ce qui autorise de reconstituer, avec une certaine vraisemblance, la carrière de cet athlète "lourd" de l'époque augustéenne. Le nouveau texte proposé par Çetin Şahin a été méconnu par le *SEG* et par Moretti dans ses suppléments à son catalogue des olympioniques, et du coup ignoré des commentaires sur le passage de Pausanias consacré à Aristeas. Or il valide une correction de Boeckh que Moretti avait repoussée avant la redécouverte de la pierre: "La copia di Pococke ha alla l. 2 [--]ΙΑΡΙΣΕΟΥΚΟΡΑ [--]; il Boeckh emenda τοῦ Ἀρισ<τ>έου Κ[ω]ρα[σέως e identifica il padre di questo atleta con Aristeas di Stratonicea⁵⁴ [...]: ma l'emendamento può lasciar dubbiosi". Le savant italien attribuait donc le palmarès à un olympionique anonyme de Stratonicee du 1^{er} siècle ap. J.-C.⁵⁵ Pour son catalogue des isthmioniques, A. Farrington a connu le nouveau texte proposé par M. Çetin Şahin, mais, plaçant pour les mêmes raisons que Moretti l'inscription un peu après le milieu du siècle, il a distingué un Aristeas successeur d'Héraclès⁵⁶ et un Aristeas titulaire du palmarès, son petit-fils plutôt que son fils.⁵⁷ Çetin Şahin, grâce à la redécouverte de la pierre, montre que l'inscription nomme indubitablement un Aristeas: reste à déterminer s'il s'agit bien de notre double vainqueur à Olympie.

Le bloc conservé est coupé à gauche de manière nette, à angle droit; les quatre lettres qu'on ne lit plus sont simplement recouvertes par du mortier ou sont parties avec une cassure sur le bord. On pourrait penser que les trois lignes lues par Pococke, très probablement les dernières du texte, devaient figurer sur un morceau découpé suivant la même ligne verticale à gauche; mais ce n'était sans doute pas le cas, car à cet endroit, les restitutions, plus assurées,

⁵⁴ *Sed hoc loco de filio Aristaeae agi videtur.*

⁵⁵ L'Aristeas cité par Pausanias et Africanus est donc dans les Olympionikai sous les n° 747 et 748, tandis que le pancratiaste de notre inscription est le n° 780. Moretti est suivi par Kostouros 2008, n° 263, et, plus prudemment, par le LGPN V B, n° 183 et 206, où une identité possible est toutefois suggérée.

⁵⁶ Qui du coup n'apparaît pas dans son catalogue, Farrington 2012, puisque les témoignages sur ses victoires olympiques ne parlent pas d'autres succès.

⁵⁷ Farrington 2012, n° 1.144, avec la note 431, p. 139. Au demeurant, comme Farrington envisage la possibilité que les Aktia de Nicopolis aient pu rentrer dans la période et se substituer à n'importe quel concours de la période traditionnelle (Olympia, Pythia, Isthmia, Nemea), la victoire isthmique reste pour lui incertaine, puisque seuls les succès aux Pythia et aux Nemea sont sûrs et que les concours corinthiens peuvent donc, dans son esprit, avoir été remplacés par un autre concours (Aktia, Hèraia). Nous ne croyons pas à cette théorie sur la période, cf. notre article Strasser 2016b.

montrent que la pierre devait être au XVIII^e siècle très légèrement plus complète en bas à gauche⁵⁸.

Le texte, après les trois premières lignes, se divise en deux grandes parties; les *vacat* ponctuent l'inscription et à la l. 8 commence un autre "paragraphe". Le bord droit de la pierre apparaît comme celui du champ épigraphique, et, avec le texte lu par Pococke, on doit disposer de l'intégralité de la partie droite. Toutefois la formule de la dernière ligne est surprenante sur un point: on attend l'article avant περίοδω, dans la formule bien connue νεικήσας τὴν περίοδον ἐν τῇ περίοδω: le pancratiaste a remporté les concours qui composent la période en moins de quatre ans. L'article a sans doute été omis par Pococke.

Déterminer la taille de la lacune sur le côté gauche de la pierre est un préalable indispensable. Seules les lignes 12 et 13 nous paraissent sûres: comme le rétablit l'éditeur des inscriptions de Stratonicee, l'athlète dont nous avons le palmarès se dit "premier de l'univers" à avoir remporté, dans sa (ou ses) discipline(s), la période dans la période. Πρῶτος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης est exactement l'expression utilisée par le presque contemporain d'Aristeas, Démokratès de Magnésie du Méandre, que nous étudions *infra*. Il reste que nous ne connaissons pas la taille des lettres dans cette partie perdue, ce qui laisse une incertitude, légère, sur l'étendue exacte de la lacune. Les autres corrections sont soit très hypothétiques, soit commandées par l'identification *a priori* du périodonique que nous fait connaître l'inscription avec l'Aristeas signalé par Pausanias et Africanus. Or déjà Boeckh considérait qu'il s'agissait là non du successeur d'Héraclès mais de son fils.

Car le hasard de la conservation fait qu'on pourrait dans un premier temps croire à la mention de deux athlètes dans l'inscription. Le génitif [νεικήσ]αντος de la ligne 3 indiquerait que ce qui suit directement la mention d'Ἀριστέου se rapporte au père, tandis que la seconde partie du texte à partir de la l. 9 appartiendrait au fils, puisque l'absence de la dernière lettre à la l. 11 (<π>ρῶτο[.]) permet aussi bien de restituer un nominatif qu'un nominatif. L'éditeur des *I.Stratonikeia*, sans doute à cause de la terminaison en -ος de la première ligne, propose un nominatif. Mais un accusatif ou un génitif sont aussi possibles.

Le palmarès appartient cependant selon nous à une seule et même personne, les deux parties distinguant simplement deux phases dans la carrière de l'athlète: les premières victoires sont celles remportées dans les catégories d'âge des *paides* et des *ageneioi*, plus peut-être une victoire chez les hommes. Ligne 7, la mention du concours d'Eukratès à

⁵⁸ Nous ne sommes parvenu à aucune restitution cohérente en donnant à cette partie aujourd'hui perdue la largeur exacte du morceau encore conservé.

Antioche, qui n'est pas attesté avant Antonin, est exclue: le mot qui finit en -υς est la catégorie d'âge que l'on attend avant la précision de la spécialité, et il faut restituer [ἀγνεῖο]υς. On bascule ensuite dans la catégorie des hommes, ἄνδρας. Les lignes 9-10, mises en valeur par la taille plus grande des caractères et un espace entre chaque concours, se rapportent à l'exploit majeur de l'athlète. Ce sont les victoires acquises parmi les *andres*, ou, pour être exact, une sélection particulière de celles-ci. C'est une forme courante de palmarès au début de notre ère, rangé — plus ou moins⁵⁹ — dans l'ordre chronologique, avec des noms de concours peu nombreux et courts, sans même leur lieu de célébration.

Nous ignorons une chose: s'agit-il d'une statue élevée juste après l'exploit mentionné dans les dernières lignes, et dans ce cas on comprend qu'il n'y ait pas alors d'autres victoires au palmarès de l'athlète? Ou l'inscription et le palmarès sont-ils complets et gravés éventuellement bien après la fin de la carrière du pancratiaste? Dans cette dernière hypothèse, ce dernier aura arrêté celle-ci juste après avoir accompli un exploit retentissant, chose qui de fait arrive chez certains champions, hier comme aujourd'hui. Mais un palmarès peut aussi se concentrer sur l'exploit majeur de son titulaire, passant sous silence le reste de sa carrière⁶⁰. La relation entre le moment de la carrière de l'athlète et la date de l'inscription reste donc très incertain.

Comme l'ont pensé L. Moretti et A. Farrington, ce pourrait être un autre Aristeas de Stratonicee que le successeur d'Héraclès: le nom y est banal. Car deux points empêchent de conclure aisément: les datations divergentes du texte et l'absence dans le fragment qui nous est parvenu de toute mention de la seconde spécialité dans laquelle excellait Aristeas sixième successeur d'Héraclès, à savoir la lutte. Un *terminus post quem* pour I.Stratonikeia 1042 est fourni par la mention des Aktia de Nicopolis,⁶¹ ce qui reste vague. Ici comme ailleurs, l'écriture ne permet guère de précision: des datations haute et basse sont également possibles à l'intérieur des premières décennies de l'Empire.⁶²

Il y a par ailleurs des corrections sûres. Aux lignes 2/3, il faut rejeter l'abréviation Κωρα(ζέως) ou Κωρα(τέως). En effet, on trouve toujours ΚΩ pour Κωραιεύς et ΚΖ pour

⁵⁹ Car les palmarès mettent souvent en valeur la ou les dernières grandes victoires qui sont l'occasion de l'érection de la statue en les mettant au début, bien que ce soient chronologiquement les dernières.

⁶⁰ Cas, à notre avis, de P. Aelius Aristomachos, I.Magnesia 180-181 (IAG 71), dont le palmarès ne souligne que les triomphes majeurs obtenus chez les *paides* et les *ageneioi*.

⁶¹ Finley et Pleket dataient ainsi la pierre de la seconde moitié du 1^{er} s. avant notre ère.

⁶² Cf., par exemple, I.Stratonikeia 510, pl. 4, datée de 38 avant J.-C., I.Stratonikeia 698, pl. 8 avec des ligatures, plus tardive selon Laumonier 1938, 279, n. 4; I.Stratonikeia 1024 est l'écriture la plus proche d'après le fac-similé proposé par LBW 525: c'est l'inscription pour un Tib. Claudius Theophantès, fils de Leôn, qui a vécu sous Claude et est le premier représentant de cette branche des *Claudii* de Stratonicee, cf. Laumonier 1937, 249, n° 47. À Milet, la liste des stéphanéphores au tournant de l'ère, entre 17/16 avant et 20/21 ap. J.-C., Milet I 3, 127, présente les mêmes caractéristiques, cf. Milet VI 1, pl. 7.

Κωρα(ν)ζεύς.⁶³ Le démotique n'est donc pas abrégé et la fin du mot se trouve au début de la ligne suivante.⁶⁴ Cela créerait une difficulté si le texte était aligné à gauche: il y aurait encore de la place pour environ 6 lettres après le démotique et nous ne voyons pas ce qui pourrait s'intercaler entre celui-ci et la formule qui introduit la liste des victoires. Sans doute le texte était-il centré, comme à la l. 1 et peut-être à la l. 8.⁶⁵

Il est impossible de déterminer le concours qui figurait au début de la l. 4. Aux l. 4/5, les Nemea ne sont pas en soi la seule possibilité: on peut aussi penser à Νέαν Πόλις et à ses Sebasta; pour des raisons d'espace⁶⁶ et parce que les Sebasta sont souvent absents des palmarès des premières décennies de l'Empire,⁶⁷ nous maintenons, aux lignes 5/6, Νέ|[μεα παῖδας]. À la l. 6, compte tenu de la longueur minimale de la lacune à gauche, la restitution [πανκράτιο]ν s'impose. Quant au début du texte, il indique de qui émanent les honneurs: du peuple seul, [ὁ δῆμ]ος, si l'on considère que cette première ligne était à peu près centrée, comme nous le pensons, ou du conseil et du peuple, [ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμ]ος si le texte était aligné à gauche. La disposition centrée se retrouve ailleurs à Stratonicee, et dans des inscriptions du même type.⁶⁸

Comme le fait Çetin Şahin, il faut retrouver aux l. 6-7 mention du concours organisé par le *koinon* d'Asie. C'est pour Moretti un argument de datation basse.⁶⁹ Mais nous verrions plutôt dans cette inscription une attestation précoce de ce nom particulièrement original. L. Robert avait d'ailleurs restitué la même appellation, sous la forme courte κοινὸν Ἀσίας, dans une inscription d'Érythrées qu'il situait au tournant de notre ère.⁷⁰ Le supplément a été repoussé par W. Blümel dans le corpus de la cité parce que trop court selon lui; mais il suffit de restituer la formule longue τὸ κοινὸν τῆς Ἀσίας pour que la lacune soit exactement comblée. Il est difficile de dater plus précisément le texte érythréen, mais le premier quart du siècle, quand il n'y a encore de concours du *koinon* qu'à Pergame, est possible. Notre texte est donc, si le supplément est exact, l'une des plus anciennes attestations de cette formule.

⁶³ Il existe aussi la forme Κωραεύς, et on trouve les accusatifs Κωρα(ι)έα ou Κωραῖ et, pour Korazeus, Κωραζῆ.

⁶⁴ Pour les démotiques de Stratonicee, Debord 1994. Pour Korazeus, voir P. Flensted-Jensen, in Hansen, Nielsen 2004, 1125–1126.

⁶⁵ Il y a dans les inscriptions de Stratonicee des variations parfois curieuses au sein d'une même inscription, variations qui empêchent d'être affirmatif, voir par exemple SEG 52, 1103 (I.Stratonikeia 1513), où ὁ δῆμος est centré mais la suite alignée à gauche avec des *vacat* importants à la fin des lignes.

⁶⁶ Pour écrire Νέαν Πόλις, il faudrait en plus supposer que la catégorie d'âge manquait à cet endroit, ce que le reste du texte ne permet pas de penser.

⁶⁷ Voir *infra* le commentaire de la carrière de Dēmokratēs.

⁶⁸ I.Stratonikeia 1492–1493 (SEG 58, 1286–1287), I.Stratonikeia 1513 (SEG 52, 1103).

⁶⁹ "L'iscrizione, se è ammissibile l'integrazione κοινὸν Ἀσίας, non può essere anteriore alla metà circa del I secolo d. Cr.", Moretti, Olympionikai, n° 780, avec renvoi à Moretti 1954, 276. Il place cet olympionique en 53 ap. J.-C.

⁷⁰ Robert 1929, 148–149 (OMS II 1114–1115); H. Engelmann, I.Erythrai 89.

L'article avant le nom de la province est assez caractéristique des débuts des concours du *koinon*.⁷¹ À dire vrai, il n'y a pas d'attestation du nom Sebasta Rhômaia, appellation toujours officielle du concours pergaménien,⁷² dans les palmarès postérieurs à Auguste, sauf dans une inscription de la cité qui organise l'*agôn*.⁷³ Même à Pergame, le nom ancien est déjà remplacé par une périphrase dans un texte qui ne doit pas être très éloigné du tournant de notre ère: ὁ δῆμος ἐτίμησεν | Ναμέρτην Ἡρώιδου νικήσαντ[α] | τὸν ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῆς Ἀσί[ας] | ἀ]γόμενον ἱερ[ὸν καὶ στε[φαν]εῖτην ἀγ[ῶνα].⁷⁴

Pour la première fois, un grand concours sacré ne porte pas un nom dérivé de celui de la divinité en l'honneur de laquelle il est organisé, ou, cas le plus fréquent, d'une épiclese de celle-ci,⁷⁵ mais est désigné par l'organisation qui en a la responsabilité. Certes il est clair pour tous que le *koinon* d'Asie a la charge du culte impérial au niveau provincial, mais la dimension religieuse, qui transparaisait clairement dans l'appellation Rhômaia Sebasta, s'amenuise au profit d'une dénomination qui mérite plus ample examen. L'éclipse du terme Rhômaia s'explique aisément par l'affaiblissement de la dimension du culte de Rome, même si celui-ci ne disparaît pas. En revanche toute référence directe à l'empereur est effacée. Plusieurs explications à ce phénomène, qui ne sont pas exclusives les unes des autres, peuvent être proposées.

La multiplication des Rhômaia, des Sebasta et des Kaisareia dans tout l'Orient grec a pu pousser à utiliser un nom différent pour le grand concours du *koinon* asiatic, afin de le distinguer de la multitude des manifestations plus ou moins locales. Ou bien, le développement des concours organisés par les autres assemblées provinciales qui voient peu à peu le jour (Bithynie, Cappadoce, Syrie, Lycie), a provoqué une différenciation "géographique": au κοινὸν Γαλατίας, κοινὸν Λυκίας, κοινὸν Συρίας, répondait le κοινὸν Ἀσίας. Ou encore, c'est la politique de Tibère à l'égard de son culte qui est à l'origine de la disparition de la référence à l'empereur; mais d'une part le changement de nom a pu ne rien changer au culte, et d'autre part on a suffisamment constaté que, de la volonté politique du successeur d'Auguste à la réalité des honneurs qui lui sont rendus en Orient, il y a une marge

⁷¹ Cf. encore au I^{er} siècle (plutôt qu'au second malgré la mention des Artemisia) I.Iasos 110, τὸν ἐν Ἐφέσῳ κοινὸν τῆς Ἀσίας ἱερὸν ἀγῶνα; dans le palmarès de l'olympionique Politès (69 ap. J.-C.), SEG 54, 1082, [ἐν Ἐ]φέσῳ κοινὸν [τῆς Ἀσίας] (avec l'article à cause de la longueur de la lacune); un peu plus tard, à l'époque de Trajan, ἀγωνοθετήσαντα ἀγῶνα κοινὸν τῆς Ἀσίας ἐπιφανῶς (I.Ephesos 2061 II). L'article apparaît encore sporadiquement jusqu'en plein second siècle, mais pour le Koinon de Bithynie, κοινὸν τῆς Βειθυνίας ἐν Νεικομηδείᾳ (SEG 52, 529).

⁷² Cf. I.Pergamon 269, sous Trajan.

⁷³ IGR IV 498.

⁷⁴ MDAI(A) 33 (1908) 416, n° 57 (IGR IV 496).

⁷⁵ Deux exceptions, très anciennes: les Panathénées et les Hekatomboia d'Argos, avant qu'ils ne s'appellent Hèraia.

importante. Enfin, la mort même d'Auguste a pu avoir une incidence sur l'usage, puisque le concours avait été créé en son honneur⁷⁶. La double victoire olympique d'Aristeas date de l'année qui précède la mort du fondateur de l'Empire; il est donc tout à fait possible que la métonomiasie, qui n'a rien d'officielle et est purement d'usage, se soit facilement imposée après la mort d'Auguste; Aristeas a d'ailleurs d'après nous remporté la lutte et le pancrace des hommes dans le concours du *koinon* d'Asie dans les années qui suivent directement 14 ap. J.-C.

De τὰ Σεβαστὰ Ῥωμαῖα τὰ τιθέμενα ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῆς Ἀσίας⁷⁷ à τὸ κοινὸν τῆς Ἀσίας le chemin peut paraître court, seulement celui d'un raccourci commode. Le glissement était d'autant plus facile que non seulement l'organisation du concours incombait au *koinon*, mais qu'une session de l'assemblée provinciale se tenait pendant les Rhômaia Sebasta, comme le montre une inscription de Pergame: au tournant de notre ère, M. Tullius Crispus, agonothète, a offert l'huile en tant que gymnasiarque non pendant toute la durée du concours, comme l'avait fait précédemment un autre notable,⁷⁸ mais seulement pendant la réunion du *koinon*: [ἀγων]οθέτην δις κατὰ [τὸ | ἐξῆς] ἐκ τῶν ιδίων καὶ γυ[μνα]σίαρχ]ον ἐν τῷ κοινῷ τῆς [Ἀσίας | τῶν] ἐξ γυμνασίων ἐκ [τῶν ιδί]ων.⁷⁹ Il n'en reste pas moins que la métonomiasie est exceptionnelle⁸⁰ et révèle un changement de mentalité. À l'échelle de la province, il y a bientôt plusieurs concours qui portent exactement le même nom, célébrés pour un même culte, sans nuance notable sinon leur siège. Le phénomène s'étend dès le règne de Tibère aux autres provinces hellénophones. Si trente ou quarante ans après la naissance du culte impérial, il n'est même plus besoin de rappeler son essence dans le nom de ses principales manifestations, c'est aussi qu'il n'y a plus d'autre "matière" à créer de nouveaux concours: seul le culte rendu à l'empereur peut attirer sa bienveillance et le "don" (δωρά) qu'il peut faire d'un concours sacré.

La restitution des *Koina* d'Asie nous semble s'imposer non seulement à la l. 6, parce qu'elle convient parfaitement à la longueur de la lacune et à ce palmarès comprenant les plus grands concours de la fin du I^{er} s. av. J.-C. et du début du I^{er} s. ap. J.-C., mais aussi à la l. 10. En effet, la formule [πρώτου τῶν ἀπὸ] τῆς Ἀσίας restituée par Çetin Şahin est isolée et déjà

⁷⁶ C'est aussi à ce moment-là que la titulature du grand-prêtre de la province change et qu'on abandonne le titre de grand-prêtre de Rome et d'Auguste, cf. en dernier Frija 2016, p. 162-163 et p. 169.

⁷⁷ IAG 59, qui date des tout premiers temps du concours.

⁷⁸ IGR IV 454: γυμνασίαρχον τῶν δωδεκάτων Σεβαστῶν Ῥωμαίων τῶν πέντε γυμνασίων (7 ou 5 av. J.-C.).

⁷⁹ LBW 1723c (IGR IV 316).

⁸⁰ Parmi les grands concours sacrés de l'Empire et en dehors des autres *Koina* organisés dans les provinces orientales, nous ne connaissons que les Eleutheria de Platées qui pourraient être dans le même cas, puisqu'ils sont appelés une fois, semble-t-il, κοινὸν Ἑλλήνων (SEG 52, 528). Le cas des Panhellenia est ambigu et discuté.

curieuse en elle-même; une expression du type *πρῶτος* ou *πρῶτος καὶ μόνος* ne se place généralement pas entre la mention du concours et celle de la catégorie d'âge. De plus, elle paraît malvenue dans l'optique d'un athlète qui par ailleurs peut se prévaloir d'avoir remporté "premier de tout l'univers" la période dans la période, dans la ou les spécialités qui étaient les siennes. La correction *τὸ κοινὸν τῆς Ἀσίας* est dès lors un élément important, mais non décisif, de datation de la carrière du personnage:⁸¹ alors même qu'il y a deux mentions de ce concours et au moins deux victoires, l'expression est au singulier et jamais le lieu n'en est précisé: c'est qu'il n'avait pas encore besoin de l'être, car seule Pergame célébrait alors ces concours provinciaux, avant que Smyrne n'ait les siens au plus tôt dans les années 20.⁸²

Nous ne complétons pas le début de la ligne 8; il doit cependant s'agir d'une victoire au Koinon de la province d'Asie, d'après le *καὶ* de la l. 6 qui nous semble introduire le dernier concours remporté par Aristeas avant la seconde partie du palmarès. Les victoires sont visiblement classées dans l'ordre chronologique.⁸³ Or le concours du *koinon* organisé à Pergame se déroule tous les deux ans⁸⁴ et deux célébrations de cet *agôn* ont lieu entre les Aktia (l. 5) et les Olympia ou les Isthmia de l'année olympique qui suivent, et qui occupent, soit tous les deux, soit au moins l'un d'eux, le début de la l. 9: on peut donc penser à deux victoires successives dans le pancrace, la première chez les *ageneioi* et la seconde dans la catégorie des hommes⁸⁵, ou encore, mais c'est peu probable, à un nouveau triomphe dans la catégorie des *ἀγένοιοι*, cette fois dans la lutte et le pancrace.⁸⁶

Que l'athlète honoré dans cette inscription ait exercé une seconde discipline est quasiment certain, aussi bien à cause des dimensions des lignes qu'à cause d'une particularité de sa carrière. D'une part, à la l. 11 une lacune entre la catégorie d'âge et la mention du pancrace (*ἄν[δρας - - - πα]νκράτιον*) est assurée; seules ses dimensions restent légèrement floues, selon que l'écriture était ici plus ou moins grande et serrée. D'autre part, Aristeas ne saurait être le premier vainqueur de la "période dans la période" dans la seule épreuve du

⁸¹ Mais c'est moins significatif pour la date de l'inscription, puisque même lorsque le nom du concours a changé entre la victoire et la gravure d'un palmarès, on cite normalement le nom tel qu'il était au moment de la victoire.

⁸² L'histoire du concours du koinon d'Asie à Smyrne reste à faire; s'il n'y avait le vers de l'Anthologie de Planude 52 dû à Philippe de Thessalonique, *ὄν Σμύρνα καὶ δρῶς Περγάμου κατέσπεφεν*, nous n'aurions pas de témoignage de son existence avant la fin du I^{er} siècle.

⁸³ En effet, non seulement les victoires sont classées par classes d'âge mais, à l'intérieur des victoires parmi les *andres*, l'ordre n'est très probablement pas hiérarchique : les Pythia et les Nemea suivent deux autres concours perdus dans la lacune, il y en avait donc au moins un inférieur en prestige aux Pythia. Si, comme par exception dans l'inscription pour Démokratès étudiée *infra*, les Aktia devaient précéder les Pythia, alors ce sont les Isthmia qu'on attendrait avant les Nemea.

⁸⁴ Cf. pour l'instant Ch. Habicht, *AvP VIII 3*, p. 165, et Friesen 1993, 116.

⁸⁵ On pourrait alors restituer [*καὶ ἄνδρας πα]νκράτιον*, centré, assurément la restitution la plus probable mais qui doit demeurer hypothétique.

⁸⁶ On songerait alors à [*καὶ τὸ ἐξῆς πάλην πα]νκράτιον*, qui est un peu long.

pancrace⁸⁷. Plusieurs pancratiastes ont très certainement réussi ce "Grand chelem", la question étant surtout de savoir si la mémoire de leur exploit avait été gardée jusqu'à l'époque de l'athlète de Stratonicee, ce qui nous paraît probable. Rappelons que ces titres de "premier" ou "seul" ne sont nullement des forfanteries. Les Grecs conservaient scrupuleusement et avec passion la mémoire des records de victoires, des combinaisons particulières de disciplines, des enchaînements extraordinaires de succès consécutifs, tout comme le font aujourd'hui les médias et les amateurs de sport. Dès l'époque classique, un Hagias de Pharsale,⁸⁸ surtout un Dorieus de Rhodes⁸⁹ et un Sostratos de Sicyone⁹⁰ ont probablement remporté la période dans la période dans le pancrace, mais à une époque où le concept même de période et de périodonique n'existe pas encore ou n'est pas usité, puisque'il ne s'impose qu'à l'époque hellénistique.⁹¹ Nous connaissons mal les athlètes des trois derniers siècles av. J.-C., mais on peut croire que un ou même plusieurs pancratiastes ont réussi cet exploit: un Antenor de Milet, "périodonique invaincu dans les trois catégories d'âge",⁹² un Nikôn d'Anthédon, deux fois périodonique,⁹³ un Kleitomachos de Thèbes⁹⁴ ont pu rééditer la même performance, et bien d'autres athlètes dont nous ne connaissons pas le nom. Si notre athlète stratonicien n'est pas le premier pancratiaste vainqueur de la période dans la période, c'est donc qu'il avait ajouté une autre spécialité à son palmarès, qui ne peut être que la lutte.⁹⁵ Il n'est en revanche peut-être pas le premier périodonique à la fois dans la lutte et le pancrace: Stratôn d'Alexandrie, quatrième successeur d'Héraclès en 68 av. J.-C.⁹⁶ et donc vainqueur de la lutte et du pancrace à Olympie, est non seulement périodonique mais a vaincu entre autres aux Nemea quatre fois dans la même célébration, dans la lutte et le pancrace des enfants puis dans

⁸⁷ Il n'y a pas la place non plus pour insérer un qualificatif qui préciserait l'exploit, par exemple le fait d'avoir remporté la période dans la période ἀkovτί, sans combattre.

⁸⁸ Olympionikai, n° 192.

⁸⁹ Olympionikai, n° 322: il a en effet, si comme il est probable Syll.³ 82 (IAG 23) lui appartient, remporté trois fois les Olympia, quatre fois les Pythia, huit fois les Isthmia et sept fois les Nemea; sa carrière s'étire sur au moins douze années: mathématiquement il n'est pas entièrement assuré qu'il ait remporté au moins une fois la période dans la période, mais il faudrait une répartition assez incroyable des victoires — et peu en accord avec ce que peut être une carrière sportive de cet acabit — pour que ce ne soit pas le cas.

⁹⁰ Olympionikai, n° 420 et Suppl. Olympionikai, 70.

⁹¹ Même si les quatre concours de la période forment déjà un groupe à part. Les plus anciennes attestations de période et périodonique ne sont que d'époque hellénistique et impériale.

⁹² Olympionikai, n° 488.

⁹³ Olympionikai, n° 504.

⁹⁴ Olympionikai, n° 584 et Suppl. Olympionikai, 72.

⁹⁵ Nous ne connaissons en effet pas de périodonique à la fois dans le pancrace et la boxe, deux spécialités qui sont rarement associées; même M. Aurelius Dèmostratos Damas, au II^e siècle de notre ère, a échoué à être périodonique dans les deux spécialités, cf. Strasser 2003.

⁹⁶ Cf. Olympionikai, n° 700–701; la question de savoir si les Isthmia étaient ou non célébrés à cette date doit rester pendante, cf. Farrington 2012, 25; il se pourrait de toute manière que le temps où, très probablement, ils ne furent pas célébrés, les vainqueurs des trois autres concours pouvaient légitimement prétendre avoir remporté la période.

la lutte et le pancrace des *ageneioi*, preuve de son excellence dans les deux disciplines, qu'il a donc aussi pu remporter à Delphes et aux Isthmia, si ces derniers étaient alors célébrés. Dans l'inscription de Stratonicee, il y a la place entre la catégorie d'âge et la mention du pancrace pour retrouver le rappel de la lutte: ἄν[δρας πάλην (καὶ) πα]γκράτιον.⁹⁷

Dès lors le titulaire du palmarès doit être l'Aristeas successeur d'Héraclès. Ce ne peut être un autre Stratoniceen, puisque Aristeas est le seul de sa patrie à avoir été vainqueur lors de la même olympiade à la fois dans la lutte et le pancrace.⁹⁸

Le nom Aristeas se présente au génitif. Comment l'inscription est-elle alors construite? Le fait qu'à partir de la l. 3 tout le texte se rapporte à une seule personne ne plaide pas en faveur d'une hypothèse qui mérite malgré tout d'être envisagée: les honneurs rendus par (le Conseil et) le Peuple ne seraient pas pour l'athlète, mais pour son fils, Ἀριστέου étant alors le patronyme se référant au successeur d'Héraclès. À quelle occasion un fils d'Aristeas aurait-il été honoré? On ne mentionnerait aucun de ses mérites et son seul titre de gloire serait d'avoir été le fils du grand champion. Il pourrait s'agir d'honneurs rendus à un fils du périodonique mort jeune. On restituerait aux l. 1/2 la formule traditionnelle des enterrements publics, [(ἡ βουλὴ καὶ) ὁ δῆμος] | [ἔθαψεν ou -αν], suivie d'un nom à l'accusatif, la haste verticale vue par Pococke étant dans ce cas celle d'un nu.⁹⁹ Le nom du fils d'Aristeas ferait alors 8 à 9 lettres.

Nous préférons toutefois une seconde solution. À Stratonicee, le bénéficiaire d'une statue est parfois désigné non à l'accusatif, le cas le plus fréquent, mais au génitif, en sous-entendant εἰκόν. On rencontre la construction aussi bien pour un empereur¹⁰⁰ que pour un Stratoniceen,¹⁰¹ et en particulier dans deux inscriptions pour des vainqueurs.¹⁰² Le Peuple

⁹⁷ Nous avons privilégié dans le texte et le fac-similé la version avec un καί, mais cela dépend uniquement de la taille de l'écriture à cet endroit, taille que nous ne connaissons pas, mais que nous avons fait semblable à celle des deux dernières lignes (28 lettres aux l. 11 et 13, 26 à la l. 12). L'absence de copule entre les deux spécialités ne serait toutefois pas surprenante, cf., pour ces mêmes disciplines, IvO 234, I.Ephesos 1123, I.Alexandria Troas 52, IGLS IV 1265 (IAG 85), I.Napoli 51.

⁹⁸ La raison ne tient plus si la période avait changé, en intégrant d'autres concours que les Olympia, les Pythia, les Isthmia et les Nemea, mais nous ne le croyons pas, cf. notre article Strasser 2016b.

⁹⁹ I.Stratonikeia 1205–1210 et 1222, 1329–1333, 1492–1493, 1548–1550. Robert 1954, 176, a bien défini le type de texte auquel nous aurions affaire: "Que la formule soit double: Ὁ δῆμος ἐτίμησεν καὶ ἔθαψεν, ou qu'elle soit simple: Ὁ δῆμος ἔθαψεν, il s'agit d'honneurs *post mortem*. Le peuple a accordé l'honneur d'un enterrement public, ταφὴ δημοσία, et souvent il a donné le terrain de la sépulture. Les inscriptions de ce type étaient ordinairement gravées sur la tombe elle-même, et les nécropoles de l'époque impériale ont contenu de plus en plus des inscriptions d'un genre hybride, à la fois funéraire et honorifique...".

¹⁰⁰ I.Stratonikeia 1512 (SEG 52, 1100); I.Stratonikeia 13 (pour Auguste) pourrait aussi bien être un autel.

¹⁰¹ I.Stratonikeia 132 (précédé de ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος; l'éditeur pense que τὰς εἰκόνας pourrait manquer mais il peut être sous-entendu), 539, 1024, 1025, 1514 (SEG, 52, 1104), SEG 59, 1254. Parfois l'inscription mentionne εἰκόν, cf. I.Stratonikeia 711, SEG 59, 1217 et 1219.

aurait ainsi érigé la statue d'un personnage dont Ἀριστέου à la fin de la ligne 2 serait dès lors soit le patronyme (un tel τοῦ Ἀριστέου), soit le *cognomen*. Or nous pensons qu'Aristeas a été honoré de la citoyenneté romaine par Claude. Ce pourrait être une statue de lui érigée tardivement; au début de la l. 2 on restituerait alors son *praenomen* et son *nomen*: Τιβερίου Κλαυδίου. Le complément n'est pas incompatible avec la taille de la lacune mais serait singulier car l'on attend à cette date et dans ce contexte — une inscription honorifique¹⁰³ — aussi bien le patronyme que la tribu romaine.¹⁰⁴ Pour pouvoir intégrer une telle séquence, les *duo nomina* et Κυρεῖνα seraient sous une forme très abrégée; on en a des exemples à Stratonicee, mais plutôt tardifs.¹⁰⁵ Cette hypothèse se heurte en outre à la lecture de Pococke, une haste verticale avant Ἀριστέου; néanmoins le voyageur n'a peut-être vu que le bas d'une haste, qui pourrait alors être celle d'un upsilon (la fin du patronyme) ou d'un rhô (l'abréviation de la tribu); la place pour le patronyme serait extrêmement réduite, environ 5 lettres. Dans l'hypothèse d'un patronyme, si Aristeas l'olympionique est un fils d'Aristeas, il faudrait restituer [Ἀριστέου τοῦ] Ἀριστέου, qui est trop court en soi et nous ne voyons vraiment pas ce qui pouvait précéder, sauf le surnom d'Aristeas, Menandros, mais le texte devient cette fois trop long. Le texte reste donc incertain.

Ailleurs nous avons des restitutions cohérentes, parfois certaines, aux l. 3, 5-8 et 11-13. Cela permet de faire des suggestions pour les lacunes restantes. Il reste de la place aux l. 9-10 pour plusieurs concours; comme le montre la mention du Koinon d'Asie, il ne s'agit pas nécessairement des seuls quatre concours de la période: les Aktia et les Hèraia — mais probablement pas les Sebasta de Naples, aucune des lacunes n'ayant la taille adéquate pour insérer Νέαυ Πόλιυ ou ἐν Νεαπόλει¹⁰⁶ — ont aussi pu y figurer de par leur rang¹⁰⁷. Les victoires sont rangées dans l'ordre chronologique, qui était déjà celui de la première partie du palmarès. Nous présentons dans le texte et le fac-similé la restitution [Ἰσθμια Ὀλύμπια], mais

¹⁰² I.Stratonikeia 547: Εὐβούλου τοῦ Ἰάσονος | Εὐβουλος καὶ Τιμόδημος | τοῦ ἐαυτῶν πατρός, νικήσαν|τος Ἐκατή[σ]ια καὶ Καισάρηα | | καὶ Ῥωμαῖα [π]αῖδας πανκράτιο[ν] | καὶ ἀνδ[ρ]ας πάλην καὶ πανκ[ρά]τιον Ἐκάτη. I.Stratonikeia 1043: Τιβε(ερίου) Κλα(υδίου), Τιβ(ερίου) Κλα(υδίου) Ὀλύμπου | υιοῦ, Κυρεῖνα, Τειμοδήμου | Κο(λιοργέως), πύκτου Ἀσιονεῖκου | πλειστονεῖκου.

¹⁰³ On a les seuls *tria nomina* dans des datations (I.Stratonikeia 180, 317, 1041) ou des textes bien plus tardifs (I.Stratonikeia 323).

¹⁰⁴ Noter que les Stratoniceens citoyens romains n'hésitent pas à juxtaposer la tribu de Rome et celle de leur patrie.

¹⁰⁵ I.Stratonikeia 173–175.

¹⁰⁶ Voir aussi nos remarques *infra* sur l'absence des Sebasta chez Dèmokratès.

¹⁰⁷ À la même époque, plusieurs périodoniques prennent soin de préciser qu'ils ne l'ont pas seulement emporté dans la période, mais aussi aux Aktia ou aux Hèraia, cf. IvO 230 et IvO 231.

ces concours ont pu être dans un ordre différent (Olympia, Isthmia, Pythia), ou aussi, pour les Isthmia,¹⁰⁸ au début de la ligne suivante.

Aristeas a commencé sa carrière jeune. C'est dans le pancrace qu'il remporte ses victoires majeures chez les *paides* et les *ageneioi*; ceci n'exclut pas qu'il se soit alors déjà illustré à la lutte, dans des concours mineurs qu'on n'a pas jugé dignes de figurer dans ce choix de victoires. Son palmarès est encore plus riche que ne le laissaient penser les mentions de Pausanias et d'Africanus: ce n'est pas seulement à Olympie qu'Aristeas a remporté à la fois le pancrace et la lutte, mais encore, en moins de quatre ans, aux trois autres concours de la période, ainsi que dans le grand concours d'Asie à Pergame et certainement dans un autre *agôn* (Aktia de Nicopolis, Hèraia d'Argos?), à moins qu'il n'ait reproduit le doublé aux Isthmia ou aux Nemea¹⁰⁹, puisqu'il reste dans tous les cas de la place pour un nom de concours de 5-6 lettres.

Rien ne permet en revanche à travers ce seul texte de décider d'un point de détail: pour remporter τὴν περίοδον ἐν τῇ περιόδῳ, faut-il que les victoires soient véritablement incluses entre deux célébrations des Olympia, ou simplement dans un intervalle de quatre ans maximum entre la première et la quatrième victoire dans les concours qui constituent ce "grand chelem"?¹¹⁰

On comprend qu'avec un tel palmarès, unique et mémorable, Aristeas ait pu être encore honoré par Claude un quart de siècle après ses victoires olympiques. Dèmokratès de Magnésie a lui aussi accompli des prouesses qui justifient une même destinée.

3. Dèmokratès de Magnésie du Méandre¹¹¹

¹⁰⁸ Ὀλύμπια paraît trop long.

¹⁰⁹ À ce moment-là, il faudrait insérer les Nemea avant les Olympia au début de la ligne 9 et les Isthmia à la l. 10. Dans le détail, la séquence pose des problèmes de chronologie qui n'ont pas leur place ici, et qui ne sont peut-être pas tous solutionnables.

¹¹⁰ Rappelons qu'au tennis, pour réaliser le grand chelem, il faut théoriquement remporter les quatre tournois dans la même année civile; une tentative d'assouplissement a eu lieu dès les années 80: il ne fallait plus que remporter les quatre à la suite, éventuellement donc à cheval sur deux saisons; mais cette définition ne s'est pas réellement imposée, et les journalistes usent de différentes expressions pour désigner ce grand chelem qui n'en est pas tout à fait un.

¹¹¹ Olympionikai, n° 753; Farrington 2012, n° 1.139 (avec une fourchette large à cet endroit, mais, n. 420, p. 138, des arguments en faveur d'une date haute); Kostouros 2008, n° 48; Decker 2014, n° 53. Nous remercions Klaus Hallof pour avoir soigneusement contrôlé nos suggestions sur l'estampage conservé aux Inscriptiones graecae à Berlin ; nous restons seul responsable des suppléments proposés.

Magnésie du Méandre, qui a donné au monde grec plusieurs spécialistes renommés des sports de combat,¹¹² a honoré celui qui a sans doute été son plus grand champion au moins d'une statue sur l'agora de la cité.

Dans son corpus, O. Kern a relié à cette base, numérotée I.Magnesia 149 B, le numéro I.Magnesia 149 A, dont il ne reste que les fragments de deux lignes restituées ainsi : [Δημοκράτη Δη]μοκράτ[ου]ς | [ἀνέθ]ηκαν). Non seulement le supplément de Kern n'est pas sûr, mais Klaus Hallof, qui a examiné l'estampage conservé aux *Inscriptiones graecae* à Berlin, nous fait savoir que les lettres sont d'une autre forme que celle de I.Magnesia 149 B et un petit peu plus anciennes.

On a en revanche conservé l'essentiel du palmarès de l'athlète (I.Magnesia 149 B, reprise par Moretti, IAG 62):

[- -----]ΤΙ
 ἐτείμ[ησεν ου -σαν]
 [Δημο]κράτη Δημοκράτους [τοῦ Ἀρι?]στονίκου ν[ική]-
 4 [σ]αντα τὴν περίοδ[ο]ν ἄν[δρας π]υγμῆν, πρῶτον τῶ[ν]
 ἀπὸ τῆς οἰ[κου]μένης Ὀλ[ύμπια] τρίς, Ἴακτια τρίς,
 Νέμεα δίς, Ἴσθμια δίς, Πύθια, Ἡραῖα δίς, κοι-
 νὸν Ἀσίας δίς, κοινὸν Συρίας γ', κοινὸν Καππα-
 8 δοκίας τρίς, κοινὸν Λυκίας δίς πάλην πυγμῆν
 [πανκρ]άτι[ον], Ἐλευθέρια τὰ ἐν Πλαταια[ῖ]ς δίς,
 [Λευκ]οφρ[υήν]εα δίς καὶ πανκράτιον τ[ρίς],
 [- -----]ίς, καὶ τ[οῦ]ς [λ]οιποὺς ἀγῶ[νας]
 12 [- -----]Ἴτα]λίας [- - -]ΙΟΣ[- -----]

Notes critiques.

L 1.: [ἀνδριάν]τι ου ψηφίσμα]τι?

L. 2: Kern avait exclu cette lecture. Klaus Hallof a lu les premières lettres sur l'estampage.

L. 3: [τοῦ Ἀρι]στονίκου Kern, d'où dans le LGPN V A, Ἀριστόνικος, n° 9; [τοῦ πλει]στονίκου Moretti. Le nom Aristonikos est rare à Magnésie, mais la présence du papponyme est tout à fait possible et attestée à Stratonicee, en particulier dans le cas d'une homonymie du père et du fils, cf. par ex. I.Magnesia 15, l. 16–17, et 101.

¹¹² On connaît au moins Prôtophanès, le troisième ἀφ' Ἡρακλέους (Olympionikai, n° 666–667), et les périodoniques P. Aelius Aristomachos (I.Magnesia 180–181, IAG 71) et L. Silicius Firmus Mandrogenès, (I.Magnesia 199, cf. Olympionikai, n° 912 et Decker 2014, n° 74).

L. 4 : ἀν[δρῶν] Kern, Moretti, mais à cette date on aura un accusatif.

L. 4/5: nous changeons la ponctuation de Kern et Moretti (ν[ικίς]αντα τὴν περίοδ[ο]ν ἀν[δρῶν π]υγμὴν πρώτον τῶ[ν] ἀπὸ τῆς οἰ[κου]μένης, Ὀλ[ύμ]πια τρίς), cf. *infra*.

L. 11 : comme on trouve à la l. 10 les Leukophryèna de la patrie du champion, quel peut être le concours qui suit et termine ainsi la liste des concours clairement nommés : un autre concours de Magnésie ? Suit un chiffre.

L. 11-12: [- - - - -]ίας [- - -]ο[- - - - -] Kern. Les lectures ΔΙΑΣ et ΙΟΣ sont de K. Hallof. Même s'il faut rester prudent compte tenu de l'étendue de la lacune, les vestiges de lettres et la formule finale καὶ τοὺς λοιποὺς ἀγῶνας invitent à restituer une expression du type [Ἀσίας Ἑλλάδος Ἰτα]λίας ; avant le iota, K. Hallof a lu ce qui pourrait être le haut d'un lambda ; en revanche, après [Ἰτα]λίας, là où nous avons imaginé qu'il y avait peut-être [Ἑλλά]δος, la première lettre après la lacune ne peut être un delta selon Kl. Hallof. L. Robert a rassemblé les attestations de ces expressions (Robert 1969, 261–263), en particulier celle au génitif sans copule du palmarès de Dèmostratos Damas dans I.Sardis 79 (IAG 84; SEG 53, 1355): ἱεροὺς εἰσελαστικο[ὺς ξη' Ἰταλίας] | Ἑλλάδος Ἀσίας Ἀλεξανδρεί[ας]; voir aussi IGUR I 240, l. 17–18: ἐν ἔθνεσιν τρισὶν Ἰταλία | Ἑλλάδι Ἀσία; et beaucoup plus proche dans le temps de Dèmostratos, antérieure même de quelques décennies, celle que l'on trouve dans le palmarès très mutilé de Glykôn, I.Pergamon 535 (IGR IV 497; IAG 58), [καὶ τοὺς λοι]ποὺς ἱεροὺς [καὶ στεφανίτας ἀγῶ]νας ἐν τε Ἀ]σίαι καὶ Ἰ[ταλίας] καὶ Ἑλλάδι]. Ici, malgré les incertitudes sur l'ordre des termes, cf. Robert 1969, 263, n. 5, la tripartition géographique est assurée par l'épigramme en son honneur, qui rappelle τὸν δὲ πρόσθεν οὗτ' ἐν Ἰταλοῖς | οὐθ' Ἑλλάδι τροπωτὸν οὗτ' ἐν Ἀσίδι | ὁ πάντα νικῶν Αἰδης ἀνέτραπεν.

La date de la carrière du Magnète reste entourée d'un certain flou¹¹³ qu'il convient de dissiper. Il faut renoncer à une datation sous Auguste,¹¹⁴ proposée autrefois par Kern sur la base de la seule écriture.¹¹⁵ Moretti hésitait entre l'époque de Tibère et celle de Claude, pour se prononcer finalement pour le milieu du siècle.¹¹⁶ L'inscription est assurément postérieure à

¹¹³ Ce qui a abouti non seulement à des distinctions à nos yeux inutiles mais aussi à des confusions dans le LGPN V A: les n° 22 et 23, père et fils de notre inscription, et les n° 24 et 25, le Claudius Dèmostratos et son père homonyme de I.Magnesia 157, n° 25 auquel sont reliées de manière inexplicable IvO 211 et 212.

¹¹⁴ Transmise encore dans Sartre 1991, 339, n. 7.

¹¹⁵ "Gute Schrift der augusteischen Zeit".

¹¹⁶ IAG, 164: "al più presto [l'iscrizione] è del tempo di Tiberio perchè il *terminus post quem* è dato (...) dall'erezione della Cappadocia a provincia (17 d.C.). Anzi, le tre consecutive vittorie inducano a pensare al 25 circa se, come è possibile, le koinà Kappadokías erano penteteriche. Ancora più tarda sarebbe la nostra iscrizione se le koinà Lykías fossero quelle successive alla istituzione della provincia Licia-Panfilia (43 d.C.) ed al riordinamento della antica festa federale dei Lici"; plus récemment Moretti 1991, 182, a été plus affirmatif sur la

l'annexion du royaume de Cappadoce et à la formation d'un *koinon* dans la nouvelle province en 17 ap. J.-C.; les délais nécessaires à la création d'un concours et surtout à son organisation repoussent encore le *terminus post quem* pour la carrière de Dèmokratès, dont les trois victoires en huit ans minimum au κοινὸν Καππαδοκίας, n'ont été ni nécessairement consécutives¹¹⁷ ni forcément conquises lors des premières célébrations de ce concours. En revanche il faut être plus prudent en ce qui concerne le κοινὸν Λυκίας: il pourrait s'agir d'un concours organisé par l'ancien *koinon* des Lyciens, encore avant la formation de la province en 43. Une inscription de Patara montre que dès les années 70-60 av. J.-C., deux concours étaient organisés par le *koinon* de Lycie, l'un en l'honneur de Rome, l'autre en l'honneur de Léo.¹¹⁸ Dans un palmarès d'Olympie, plus tardif, les deux concours semblent associés, toujours sous l'égide du *koinon*¹¹⁹. L'expression κοινὸν Λυκίας ne préjuge donc pas, à notre sens, de l'existence du nouveau *koinon* de la province romaine et peut se rapporter au(x) vieux concours fondé(s) à l'époque hellénistique.¹²⁰ La fondation du *koinon* de Cappadoce allongée du délai nécessaire aux victoires fournit donc pour le palmarès le seul *terminus post quem* sûr, vers 30 ap. J.-C.¹²¹

On a déjà noté dans l'étude sur Aristeas un point de rencontre frappant: ce sont les deux seules attestations de l'expression πρῶτος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης. Moretti avait proposé l'explication suivante:¹²² "Una particolare spiegazione è necessaria alla l. 3 seg.: πρῶτον τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης non deve essere inteso come "primo dei mortali" o qualcosa del genere, bensì come forma abbreviata di πρῶτον τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης (ιερονικῶν καὶ στεφανιτῶν) corporazione atletica di cui già si disse (...). La cosa non avrebbe in sè bisogno di particolare dimostrazione, ma poichè non mi risulta che alcuno vi abbia fatto caso, basterà osservare, a conferma di ciò, che di periodonikai nel pugilato (παῖδες ο ἄνδρες), al tempo di questa iscrizione, ne conosciamo già una decina come ognuno può agevolmente controllare scorrendo le liste di Knab. Resta quindi ben fermo che Democrate era il primo della corporazione degli ιερωνικῶν καὶ στεφανιτῶν che avesse vinto la periodos nel pugilato e che

nature du κοινὸν Λυκίας. Il ne faudrait pas ici parler de κοινά, alors que le singulier nous paraît significatif. De manière contradictoire Moretti place dans ses Olympionikai les victoires olympiques de Dèmokratès en 25–33.

¹¹⁷ Contrairement à ce que pense Moretti.

¹¹⁸ Schuler/Zimmermann 2012, 582–597 (AE 2012, 1568 ; SEG 63, 1333).

¹¹⁹ SEG 22, 350 (Neue Inschriften aus Olympia 30), que nous rééditons dans Strasser 2018.

¹²⁰ Dans le même sens, Sartre 2001, 170. Cf. aussi Wörrle 1988, 239, qui met en garde contre l'identification systématique du κοινὸν Λυκίας avec les anciens Rhōmaia de Xanthos; il nous paraît néanmoins difficile de considérer que la mention sans siège d'un κοινὸν Λυκίας à la date de Dèmokratès ne renvoie pas, à cette date haute, à Xanthos; mais nous n'assimilons pas ce concours aux Rhōmaia, dont nous ne connaissons pas l'histoire à cette époque.

¹²¹ Vitale 2013, 44, expose le problème chronologique sans trancher entre les deux solutions possibles.

¹²² IAG, 163.

pertanto questa epigrafe va aggiunta agli scarsi documenti a noi pervenuti circa quella consociazione." Nous croyons au contraire que c'est la première explication, repoussée par le savant italien, qui est la bonne. Ces arguments n'ont en effet de valeur que si l'on rapporte l'expression *πρῶτον τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης* à ce qui précède, c'est-à-dire à la victoire dans la période: Dèmokratès n'est pas, et de loin, comme le remarque le savant italien, le premier périodique dans sa spécialité. Ce n'est pas non plus le premier pugiliste triple olympionique: des noms aussi prestigieux que ceux de Tisandros fils de Kleokritos, de Naxos en Sicile, quatre fois vainqueur à la boxe au VI^e siècle avant J.-C.¹²³ et d'Euthymos de Locres, trois fois vainqueur à la boxe au début du V^e siècle,¹²⁴ lui interdisent de se vanter d'un tel exploit. En revanche, il est sans aucun doute le premier à avoir un tel palmarès où figurent de multiples victoires dans des concours créés de fraîche date, qu'il s'agisse des Aktia ou des concours organisés par différents *koina* dans le cadre du culte impérial: c'est donc soit sur l'ensemble du palmarès que porte *πρῶτον τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης*¹²⁵, soit au moins sur le début, la triple victoire aux Olympia et aux Aktia, exploit, qui à la date du champion, a de fait pu être unique et expliquerait la mention des concours de Nicopolis juste après ceux de Pise. Cette triple victoire dans les deux concours est soulignée par l'ordre choisi, assez rare : les quatre concours de la période et les Aktia sont classés non suivant la hiérarchie traditionnelle, mais suivant le nombre de victoires (trois, deux puis une seule aux Pythia). Nous ne croyons pas possible qu'un athlète aussi couronné ait pu se contenter du titre de premier périodique au sein d'une simple association d'athlètes¹²⁶. C'est un parallèle exact pour le palmarès d'Aristeas. Si L. Moretti a pu croire à une ambiguïté, c'est que l'expression "premier de l'univers" puise à la même source que le titre de l'association des hiéroniques et des stéphanites: celle de la conscience d'une nouvelle donne géographique et politique, ce que nous appellerions aujourd'hui un "nouvel ordre mondial"¹²⁷. Et pour cette raison nous ne croyons pas devoir nous éloigner beaucoup du règne d'Auguste, ce à quoi invite aussi, comme le note A. Farrington,¹²⁸ la place exceptionnelle donnée aux Aktia, en second, devant certains des plus illustres concours grecs.

¹²³ Moretti, *Olympionikai*, n° 94.

¹²⁴ Moretti, *Olympionikai*, n° 191.

¹²⁵ Ce qui serait une exception, car ce type de formule s'applique par ailleurs à un exploit particulier.

¹²⁶ On ne comprendrait pas dans cette hypothèse que *ἱερονικῶν καὶ στεφανιτῶν* puisse être sous-entendu.

¹²⁷ Non évidemment que la notion d'*οἰκουμένη* soit nouvelle; ce qui l'est, c'est que les Grecs ont désormais la conscience d'appartenir à un *orbis Romanus* dont les limites se confondent avec celles de l'*orbis terrarum*; voir toujours Nicolet 1988, chap. 1. L'expression revient dans CIG 3425 (Ritti 1981, n° 14) (*στεφανωθέντα ἱεροῦς ἀγῶνας τοῦς ἀπὸ τῆς οἰκουμένης*) et dans I.Anazarbos 25, l. 14-15 (*καὶ τοῦς ὑποτεταγμένους ἀγῶνας παντὸς κλίματος τῆς οἰκουμένης*). Sur le mot, voir aussi S. Aneziri 2014, 429-431 et Van Nijf 2012, p. 70, 86-87 et 91-93.

¹²⁸ Farrington 2012, n. 420.

Fait remarquable, cet athlète qui a remporté tous les plus importants concours de son temps, souvent plusieurs fois, ne mentionne pas les Sebasta. Il peut bien sûr y avoir échoué. Mais cette absence des Sebasta est récurrente: comme nous l'avons noté, ils ne figurent pas dans le palmarès d'Aristeas. Ils n'apparaissent pas non plus dans celui d'Hèras de Laodicée.¹²⁹ On est dans le cas du concours napolitain dans un paradoxe difficile à comprendre. En effet, les Sebasta en l'honneur d'Auguste, célébrés pour la première fois en 2 ap. J.-C., semblent acquérir dès leur création, au dire de Strabon, une renommée très grande, qui devrait donc être peu ou prou égale à celle des Aktia, fondés une trentaine d'années plus tôt. Le géographe d'Amasia, qui écrit seulement après quelques célébrations du concours napolitain, n'hésite pas à mettre l'*agôn* au même rang que les plus prestigieux de la vieille Grèce: "Actuellement est célébré chez eux [chez les Napolitains, dont l'auteur a vanté la permanence de la vie grecque] un concours sacré quadriennal artistique et gymnique qui dure plusieurs jours; il rivalise avec les plus célèbres concours de Grèce".¹³⁰ Strabon est certes un admirateur de Rome et d'Auguste, il fait aussi l'éloge de Naples,¹³¹ ce qui pourrait l'amener à surévaluer l'importance de l'*agôn* campanien; mais en tant que Grec il connaît la hiérarchie des concours et sa comparaison a donc un certain poids. Au demeurant, en 14, le maître de l'Empire lui-même est présent aux Sebasta, quelques jours seulement avant sa mort. L'intérêt des empereurs¹³² et d'autres sources ont fait conclure à un prestige particulier du concours au 1^{er} siècle.¹³³ Et pourtant, dans les palmarès, on n'a aucune attestation sûre de victoire dans les Sebasta avant le règne de Claude, au plus tôt, et la victoire de Tib. Claudius Patrobios év Νεαπόλει.¹³⁴ Tout au plus pourrait-on penser que le trompette Diogenès d'Éphèse est antérieur, mais le concours figure seulement, dans ce palmarès classé hiérarchiquement, après le concours du *koinon* d'Asie¹³⁵; une inscription de Milet le mentionne probablement, après les Hèraia d'Argos¹³⁶, et certainement un fragment de Cos¹³⁷. Le concours est donc pratiquement absent de la plupart des palmarès des premières décennies de notre ère. La

¹²⁹ Anthologie de Planude 52.

¹³⁰ Strabon, V 4, 7: νυνὶ δὲ πεντετηρικὸς ἱερὸς ἀγὼν συντελεῖται παρ' αὐτοῖς μουσικὸς τε καὶ γυμνικὸς ἐπὶ πλείους ἡμέρας, ἐνάμιλλος τοῖς ἐπιφανεστάτοις τῶν κατὰ τὴν Ἑλλάδα.

¹³¹ Milette 2015, 19–38, essentiellement 30–33. Pour mémoire, rappelons que le passage sur l'hellénisme persistant de Naples a donné naissance à l'hypothèse que Strabon y avait longuement séjourné à la fin de sa vie, voire y avait composé sa géographie, cf. Honigmann 1931, 84–85, et, plus récemment Malinowski 1999, qui préfère simplement Surrentum à Naples comme lieu de résidence.

¹³² De Nardis 2015, 100–101.

¹³³ Cf. en dernier Lomas 2015, 76–77.

¹³⁴ IGUR I 249.

¹³⁵ IvO 232; Moretti, Olympionikai, n° 800, le situe vers 69, mais ses raisons (la mention de Koina Asias) ne sont justement pas convaincantes. Ajoutons que Diogenès n'est qu'un trompette, l'une des disciplines les moins prestigieuses qui soient.

¹³⁶ Milet VI 3, 1365.

¹³⁷ IG XII 4, 944.

création des Sebasta n'a pas non plus, d'après l'état actuel de nos sources, entraîné d'honneurs particuliers pour les vainqueurs, comme c'est souvent le cas quand naît un nouveau concours prestigieux: on n'a pas trouvé pas d'inscription célébrant un champion spécifiquement pour une victoire aux Sebasta, à l'inverse par exemple des Aktia.¹³⁸ Les attestations ne se multiplient qu'avec la création des Kapetôlia. Est-ce un hasard de la documentation? Peut-être, mais on a de la peine à le croire et il faut se demander si tous les grands champions prenaient la peine d'aller jusqu'en Italie, et, s'ils le faisaient et y remportaient la couronne, s'ils ressentaient le besoin de l'écrire dans leur palmarès.

Ajoutons une autre singularité: pendant des décennies, jusque sous Hadrien, le concours est désigné dans les palmarès par le seul toponyme. Même dans une inscription mentionnant un théore, l'*agôn* y est désigné par une périphrase: θεωρὸν ἰς τὸν ἀγόμενον ἀγῶνα ἐν Νεαπόλει¹³⁹; pareillement, dans le texte en l'honneur du grammairien Apion retrouvé sur un papyrus récemment publié, le concours napolitain est indiqué par l'expression sans parallèle ὁ Σεβαστὸς ἀγών¹⁴⁰; le nom transparaît cette fois dans la formule, dans ce texte qui use volontiers de formulations inhabituelles voire poétiques, mais Apion n'a pas même vaincu au concours¹⁴¹. La dénomination Sebasta n'apparaît pas non plus chez Strabon, ni même chez Suétone quand il évoque la mort d'Auguste.¹⁴² Certes Naples n'organisait alors certainement qu'un concours sacré, mais c'était le cas d'autres cités ou *koinon* dont le concours n'en était pas moins nommé dans les palmarès, sinon systématiquement du moins régulièrement. C'est aussi une nouveauté, car jusque-là la tendance était inverse: les concours les plus célèbres (Olympia, Pythia) sont encore cités au début de l'Empire sans le siège où ils sont célébrés; ici c'est le siège sans le nom. Ce n'était certes pas possible, ou c'était plus difficile, avec les Sebasta de Naples, au nom vite devenu trop banal¹⁴³, mais on a quand même du mal à comprendre pourquoi, en dehors de la formulation atypique dans l'inscription pour Apion, toutes les premières attestations connues à ce jour passent systématiquement le nom sous silence¹⁴⁴.

¹³⁸ Cf. IG V 1, 661, probablement au I^{er} siècle; SEG 11, 828; à Nicopolis même, en 48 ap. J.-C., SEG 44, 468; c'est aussi, sous Auguste, une victoire aux Aktia qui est l'occasion d'ériger la statue d'un athlète de Cos, IG XII 4, 938.

¹³⁹ SEG 40, 668.

¹⁴⁰ P.Oxy. LXXIX 5202.

¹⁴¹ Nous y revenons dans Strasser 2016a, en rétablissant par ailleurs le sens du passage sur les Sebasta de Naples.

¹⁴² Auguste 98: *tamen et quinquennale certamen gymnicum honori suo institutum perspectavit*. Le nom est aussi absent au III^e siècle chez Dion Cassius, 55, 10, 9: τῷ Αὐγούστῳ ἀγών τε ἱερὸς ἐν Νεᾷ πόλει τῆ Καμπανίδι.

¹⁴³ Quoiqu'à dire vrai des Sebasta mentionnés tout en haut d'un palmarès aux côtés des concours de la période pourraient-ils être autre chose que les concours napolitains?

¹⁴⁴ Sinon par allusion dans une épigramme de Lucillius, à voir désormais chez Floridi 2014, n° 7. On trouve sans doute Σεβαστονεϊκής en revanche avant la fondation des Kapetôlia, car les inscriptions CIL X 10120 = ILS 5232

Pour la carrière de Dèmokratès, une date sous Tibère ou Caligula, au plus tard sous Claude, nous paraît probable et appuie le rapprochement prosopographique proposé par B. Holtheide.¹⁴⁵ Dans une autre inscription de Magnésie,¹⁴⁶ un Τιβέριος Κλαύδιος Δημοκράτου υἱὸς Κυρίνα Δημοκράτης, ἀρχιερεὺς τῆς Ἀσίας désigné,¹⁴⁷ consacre en compagnie de son collègue Tib. Claudius Timôn une statue à Néron, dont la titulature indique qu'il est encore César; l'inscription est donc bien datée entre 50 et 54. Ce Dèmokratès a reçu le droit de cité romaine de Claude, a été *tribunus militum* de la *Legio XII fulminata*.¹⁴⁸ Sans doute fait-il partie de l'ordre équestre.¹⁴⁹ Entre 50 et 54, il a atteint la plus haute distinction et charge dans la province d'Asie; il est aussi ἱερεὺς διὰ βίου τοῦ Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ.¹⁵⁰ Nous croyons difficile qu'il y ait eu un autre Dèmokratès fils de Dèmokratès parmi les notables de Magnésie sous le règne de Claude. Encore moins qu'un autre Dèmokratès que l'athlète, actif assurément entre 25 et au plus tard le début des années 40, ait pu recevoir la citoyenneté romaine de Claude. L'athlète et le grand-prêtre d'Asie ne font qu'un.¹⁵¹ Au moment de l'érection de la statue du César, sa carrière sportive est terminée depuis assez longtemps. Du reste son palmarès magnète est celui de quelqu'un qui a ses activités athlétiques professionnelles derrière lui; à la date du monument, Dèmokratès doit avoir une trentaine d'années et n'est pas

(l'identification et donc la datation de ce choraule restent incertaines, cf. Strasser 2002, 129 et 131) et IG XII 1, 647 sont certainement antérieures à 86.

¹⁴⁵ Holtheide 1983, 68 et 321. Il n'est pas connu de Moretti.

¹⁴⁶ I.Magnesia 157, l. 11–16, pl. 8.

¹⁴⁷ Campanile 1994, n° 14, avec toutes les références bibliographiques utiles; Frija, Prêtres civiques, n° 138, pour qui l'olympionique et le grand-prêtre sont seulement peut-être liés.

¹⁴⁸ Il ne figure pas dans l'article "Legio". in RE 12 (1925) col. 1708–1709, parmi les tribuns de cette légion.

¹⁴⁹ La qualité de chevalier n'est plus absolument nécessaire à l'accession au tribunat militaire. Il est en tout cas considéré comme chevalier par Devijver 1976, C 138 et p. 1004 (*ca* 50 ap. J.-C.). Demougin 1992, 391, n° 480, ne connaît pas le rapprochement avec l'athlète.

¹⁵⁰ Pour Demougin 1992, Dèmokratès est "flamine perpétuel de Germanicus à Magnésie", mais l'expression Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ est problématique car il n'y a aucun parallèle sûr du titre de *Sebastos* pour Germanicus. Le problème s'était déjà posé à L. Robert 1933, 531 (OMS I 499) à propos d'une inscription de Chios, une fondation pour la création de Kaisareia, IGR IV 948; il notait: "Les éditeurs des *IGR*, IV (...) identifient [Σεβαστὸς Γερμανικὸς Καῖσαρ] sans discussion avec Germanicus. mais le titre de Σεβαστός, qui lui serait donné, semble surprenant. C'est pourquoi je serais amené à reconnaître Caligula, malgré l'absence du prénom Gaius". Robert ne relevait alors qu'un parallèle, une monnaie de Lyttos, Svoronos 1890, 239, n° 88/89; mais la lecture de Svoronos était inexacte, comme G. MacDonald le supposait dès 1919 (MacDonald 1919, p. 26); Robert remarquait encore qu'à Philadelphie de Lydie, un monétaire porte le titre de ἱερεὺς Γερμανικοῦ. Quant à la monnaie d'Axos RPC I 962 (Hirsch XIII/1905, 2912) qui semble donner le titre de Σεβαστός à Germanicus, les éditeurs doutent aujourd'hui de son authenticité. Les témoignages les plus vifs sur le culte de Germanicus datent du règne de son fils Caligula, comme le notait déjà L. Robert; cf. maintenant Gallotta 1987, 195–206. Notre inscription serait donc une exception à plusieurs titres. Il faut rester prudent et ne pas écarter l'idée que Dèmokratès soit prêtre, municipal, du seul Sebastos qui soit alors, Claude, qui porte aussi le *cognomen* Germanicus. Dans des bornes de délimitation entre Sagalassos et Tymbrinassos, cf. en dernier Iversen 2015, p. 8-12, n° 2, Claude est désigné comme θεοῦ Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ Καίσαρος.

¹⁵¹ Une autre hypothèse pourrait être qu'il s'agit du fils de l'athlète, mais il n'y a pas suffisamment d'écart entre les deux inscriptions de Magnésie: le père termine sa carrière au plus tôt vers 25/30, un fils ne pourrait être grand-prêtre d'Asie 25 ou 30 ans plus tard.

encore un Claudius. Quelques années après sa carrière sous Tibère et Caligula,¹⁵² il a reçu le droit de cité romaine de Claude, peut-être dès le début du règne de celui-ci, comme les autres athlètes que nous fait connaître Pap.Agon. 6; puis il a fait une carrière militaire sans doute courte; enfin, "sommet" de sa vie publique, il atteint le flaminat de la province, mais ce peut être quinze ou vingt ans après la fin de sa carrière sportive.

Deux autres inscriptions sont rapportées à Dèmokratès, toutes deux d'Olympie. Otto Kern a été le premier à reconnaître le Magnète dans IvO 211 (photographie fig. 3, pl. 0000):¹⁵³

Δημοκρά[της - - - - - Μάγνης]
 ἀπὸ Μαιά[δρου ἀνέθηκε Διὶ Ὀλυμπίῳ],
 νικήσας Ὀ[λύμπια - - - - και τὴν λοι]-
 πὴν περί[δον].



Fig. 4 : IvO 211, fac-similé.

Les éditeurs des inscriptions d'Olympie, excellents connaisseurs des pierres du sanctuaire, penchaient pour une datation au I^{er} av. J.-C. d'après l'écriture. Nous savons maintenant qu'il n'en est rien, mais l'écriture invite en effet à ne pas trop abaisser la date des exploits de ce Dèmokratès. Il s'agit sans aucun doute de l'athlète de Magnésie, ce qui invite à restituer le patronyme du boxeur (Δημοκρά[της Δημοκράτους Μάγνης] ἀπὸ Μαια[δρου]). Nous avons dès lors la taille approximative — en tous cas minimale — de la lacune (voir la reconstitution que nous proposons à partir du fac-similé de Purgold, fig. 4).¹⁵⁴ La restitution de la ligne 2 proposée par Dittenberger fait difficulté, même si, avec des restitutions courtes, elle comblait de manière satisfaisante l'espace entre l'ethnique et le verbe; dans la formulation la plus courante et même systématique à Olympie, la dédicace Διὶ Ὀλυμπίῳ est toujours à la

¹⁵² Dans cette chronologie, le κοινὸν Λυκίας mentionné dans son palmarès ne peut être un concours organisé par le nouveau *koimon* mis en place après 43, car il ne nous paraît pas possible que le périodonique — et Dèmokratès a vaincu deux fois en Lycie — soit quelques années plus tard l'un des premiers personnages de la province d'Asie.

¹⁵³ Rapprochement ignoré dans RE V (1905) col. 134, n° 10. — Nous devons cette photographie et celle de IvO 212 à Kl. Hallof, à qui nous adressons tous nos remerciements.

¹⁵⁴ Il n'est pas certain que le texte occupait toute la largeur de la pierre, mais la coupe [λοι]πὴν plaide en ce sens.

fin de l'inscription.¹⁵⁵ C'est dans la carrière de Dèmokratès qu'il faut trouver les éléments de restitution des l. 2 et 4. Pour la l. 3, les mentions de sa spécialité et du nombre de victoires à Olympie sont à tout le moins nécessaires (Ο[λύμπια πυγμὴν τρις καὶ τὴν λοιπὴν περίο[δον] et permettent de retrouver une ligne d'une longueur égale à la l. 1. L'absence de la catégorie d'âge trouve des parallèles dans un texte à Olympie même et assez proche dans le temps¹⁵⁶.

La lacune de la fin de la l. 2, entre l'ethnique et le verbe à la l. 3, est évidemment surprenante, en particulier dans les textes très courts et stéréotypés d'Olympie. La base magnète suggère une solution: il pouvait y avoir là une formule comparable à *πρῶτον τῶ[v] ἀπὸ τῆς οἰ[κου]μένης*. Elle serait tout à fait à sa place avant le verbe.¹⁵⁷ Celle de Magnésie est cependant trop longue; *πρῶτος ἀνθρώπων*¹⁵⁸ est un peu trop court. En revanche une formule comme *πρῶτος τῶν ἀπ' αἰῶνος*, "premier de toute éternité", conviendrait. En soi, l'expression est déjà attestée dans la poésie épique archaïque, mais avec un sens d'αἰών différent.¹⁵⁹ C'est pourquoi il est peut-être imprudent de la restituer, comme on l'a proposé, dans le fameux texte delphique du IV^e siècle av. J.-C. relatif au catalogue des Pythioniques d'Aristote;¹⁶⁰ si la proposition était quand même exacte, elle précéderait de plusieurs siècles la première mention en contexte agonistique. En tout cas la formule apparaît régulièrement à l'époque impériale; sauf erreur de notre part, ce serait ici la plus ancienne mention dans un texte pour un vainqueur¹⁶¹, ce qui n'aurait toutefois rien de surprenant. D'abord parce que Dèmokratès se dit lui-même *πρῶτος τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης* dans l'inscription retrouvée dans sa patrie. Ensuite parce que ces titres de "premier" ou de "seul" se multiplient en ce début d'Empire dans les palmarès en prose.¹⁶² On trouve dès la fin du I^{er} siècle av. J.-C. un lutteur, Léon de Rhodes, qui se vante d'avoir accompli un exploit *πρῶτος Ἑλλήνων*.¹⁶³ Enfin, l'expression est visiblement bien installée dans le domaine agonistique dans les décennies qui suivent, puisqu'on la trouve, sous une forme un peu différente, pour le fameux Epaminondas à

¹⁵⁵ Une exception: IvO 171, mais il s'agit d'une stèle, au IV^e siècle, qui n'est pas érigée en l'honneur d'un vainqueur.

¹⁵⁶ IvO 230.

¹⁵⁷ Ainsi dans FD III I, 89, FD III 1, 551, *JG II*³ 4, 614, I.Magnesia 180, I.Smyrna 659, I.Aphr. 12.716 etc.

¹⁵⁸ FD III 1, 547; I.Iasos 107; I.Smyrna 661; SEG 41, 1407; I.Napoli 50–51.

¹⁵⁹ Voir toujours le commentaire de West 1966, 334–335.

¹⁶⁰ FD III 1, 400 (Syll.³ 275), cf. Bousquet 1984 (SEG 34, 379): τῶν ἀπ' [αἰῶνος νεν]ικηκό[τ]ων τὰ [Πύθια].

¹⁶¹ On trouve *μόνος ἀπ' αἰῶνος* dans IvO 54, que J. Ebert datait de l'époque de Tibère, cf. SEG 48, 553, mais le texte est probablement très postérieur, de la fin du I^{er} siècle au plus tôt, Zoumbaki 2001, 243–248.

¹⁶² Voir notamment sur ce point Tod 1949; Ebert 1972, 106–107; Gouw 2009.

¹⁶³ SEG 22, 350 (Neue Inschriften aus Olympia 30), cf. n. 118. Il est vrai qu'il donne l'ensemble de son palmarès, non une formule générale comme Dèmokratès et la plupart des athlètes.

Akraiphia, en tant que gymnasiarque¹⁶⁴, puis, surtout, un peu plus tard pour saluer les victoires de Néron en 67.¹⁶⁵ Dans un contexte différent on la trouve même à une époque antérieure à Dèmokratès.¹⁶⁶ Bien sûr, pour Dèmokratès la formule ne peut pas s'appliquer au seul exploit contenu dans νικήσας Ὀ[λύμπια πυγμὴν τρίς καὶ τὴν λοι]πὴν περίο[δον]; comme à Magnésie, il faut certainement, pour que l'affirmation soit vraie, inclure au moins la triple victoire aux Aktia, qui rend à notre connaissance le palmarès de Dèmokratès unique "de toute éternité"; on peut le faire à la ligne 4, selon une formulation elle aussi typique de l'époque [καὶ τὴν λοι]πὴν περίο[δον σὺν Ἀκτίοις τρίς],¹⁶⁷ suivie probablement de la dédicace à Zeus Olympien. Ces suppléments font sens et, comme l'indique le dessin fig. 4, correspondent parfaitement à la taille des lacunes, mais ils ne peuvent être avancés qu'avec prudence:

Δημοκρά[της Δημοκράτους Μάγνης]
 ἀπὸ Μαιάγ[δρου, πρῶτος τῶν ἀπ' αἰῶνος]
 νικήσας Ὀ[λύμπια πυγμὴν τρίς καὶ τὴν λοι]-
 πὴν περίο[δον σὺν Ἀκτίοις τρίς. Διὶ Ὀλυμπίωι].

Pour nous, l'autre dédicace d'Olympie rapportée à Dèmokratès, IvO 212, ne lui appartient probablement pas (photographie fig. 5, pl. 0000)¹⁶⁸. Dittenberger et Purgold en donnaient le texte suivant:

Δημο[- - - - -]
 νικήσ[ας Ὀλύμπια - - - -]
 καὶ τ[ὴν λοιπὴν περίοδον].

¹⁶⁴ IG VII 2712, l. 24 (μόνο[ς κ]αὶ πρῶτος ἀπὸ [τοῦ] παντὸς αἰῶνος), cf. Müller 1995 et Chaniotis 2008, surtout 70–72, pour des événements qui peuvent remonter déjà aux années 30-40, mais l'inscription elle-même est sans doute de peu antérieure à 67.

¹⁶⁵ Dion Cassius, 63, 20, 3: Νέρων Καῖσαρ πρῶτος πάντων τῶν ἀπὸ τοῦ αἰῶνος Ῥωμαίων ἐνίκησεν κτλ. Voir aussi IG VII 2713.

¹⁶⁶ I.Didyma 214 B: [μόνος] καὶ πρῶτος ἀπ[ὸ παντὸς?] αἰῶνος (ou plutôt ἀπ[ὸ τοῦ] αἰῶνος, qui semble mieux convenir à la taille de la lacune), que Rehm date avec prudence encore de la fin du I^{er} s. av. J.-C. Elle est restituée, pas de manière sûre, dans une inscription delphique du milieu du siècle, FD III 1, 534 (IAG 63; Choix d'inscriptions de Delphes 286), πρῶ[τ]η ἀπ' αἰῶ[ν]ος.

¹⁶⁷ Cf. l'inscription à peine plus tardive en l'honneur d'Hermas, IvO 231, ainsi que IvO 230, très certainement contemporaine de la première ; sur ce type de formule, voir notre article Strasser 2016b.

¹⁶⁸ La base était ronde, la dimension de la zone non-inscrite à droite est donc largement incertaine, d'autant que Dittenberger et Purgold n'ont pas tenté une reconstitution du monument. Mais il y avait la place pour une quatrième ligne, donc on comprendrait mal que le lapicide ait fait des lignes si longues alors qu'il pouvait répartir le texte sur quatre voire cinq lignes.

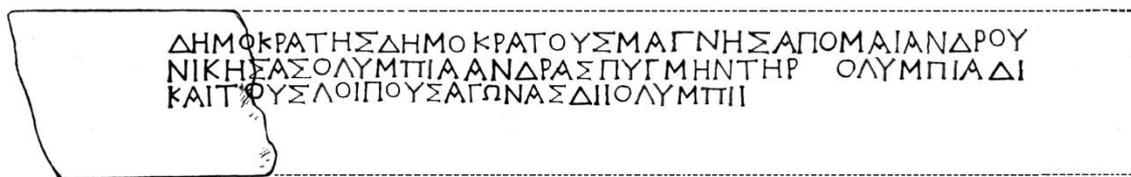


Fig. 6 : IvO 212, fac-similé dans l'hypothèse d'une attribution à Dèmoκratès de Magnésie.

Depuis la publication des *I.Magnesia*, on voit dans ce texte une dédicace du pancratiaste Dèmoκratès. Mais sans l'hypothèse d'Otto Kern, cette inscription n'eût jamais été associée à l'athlète magnète. Dittenberger et Purgold notaient fort justement: "Nach Fassung und Entstehungszeit der Inschrift No. 211 nahe verwandt. Dieselbe Person kann aber nicht wohl gemeint sein, weil sich das Nebeneinanderstehen zweier Denkmäler nicht plausibel erklären ließe". En effet, les olympioniques, surtout à une date aussi tardive, n'ont le plus souvent pas deux statues différentes dans le sanctuaire.¹⁶⁹ Il y a cependant des cas de statues multiples d'un même olympionique, en général autant que de victoires remportées à Pise, mais l'exemple le plus récent est antérieur de plus de deux siècles à Dèmoκratès.¹⁷⁰ Si l'on veut admettre l'attribution au champion magnète, il faut intégrer à la ligne 1 ses nom, patronyme et ethnique, particulièrement longs (Δημοκράτης Δημοκράτους Μάγνης ἀπὸ Μαιανδρου). La première ligne ferait à elle seule 39 caractères. On ne voit guère comment la seconde pourrait être aussi longue avec une formule finale comme celle que supposent les lettres καὶ τ[---], qui n'est normalement précédée que des succès olympiques. K. Hallof nous a confirmé que la lettre qui suit le tau n'était pas un éta mais un omicron; on doit donc restituer καὶ το[ὺς λοιποὺς ἀγῶνας], suivi ou non d'un chiffre ou de quelque autre précision, formule elle aussi bien connue mais qui clôt généralement des palmarès plus détaillés;¹⁷¹ c'est du reste celle qui apparaît à la fin du palmarès de Dèmoκratès, très probablement sous une forme plus développée.

La seule solution serait nous semble-t-il de supposer que le Magnète a été honoré une première fois, peut-être lors de sa première victoire (νικήσ[ας Ὀλύμπια ἄνδρας πυγμῆν τῆ ρ--' Ὀλυμπιάδι], restitution qui comblerait la très grosse lacune nécessaire s'il s'agit du Magnète, cf. la fig. 6, reproduction du fac-similé de Purgold avec une reconstitution hypothétique), puis une seconde fois après sa troisième victoire. Mais ce serait sans exemple. À la fin de

¹⁶⁹ Sauf un Élén, Pausanias VI 14, 13.

¹⁷⁰ Hyde 1921, 29 ; DECKER, *Spitzensportler*, p. 93.

¹⁷¹ IvO 232; IG V 1, 662; I.Didyma 97a; AM 7 (1882) 255, n° 26.

l'inscription pouvait figurer Διὶ Ὀλυμπίῳ. Si cette base devait appartenir au Magnète, on serait face à différentes singularités sans précédent ou sans parallèle. Le texte serait aussi extraordinairement large pour une base ronde, et donc très malcommode à lire. Reste que le rapprochement formel avec IvO 211 est pertinent et invite à dater cette dédicace de la fin du 1^{er} av. J.-C. ou du début du 1^{er} ap. J.-C., et que le nom de l'olympionique commençait bien par Δημο-. Mais ni le nom complet de cet olympionique, ni son origine, ni sa spécialité ne peuvent à notre avis aujourd'hui être restitués en toute confiance.

Bibliographie

- A. Bélis: "Inscriptions grecques relatives à des compositeurs." In *La Pluridisciplinarité en archéologie musicale*, edd. C. Homo-Lechner/A. Bélis. Paris 1994, 43–55
- A. Bélis: "Cithares, citharistes et citharôdes en Grèce." *CRAI* 1995, 1025–1065
- S. Aneziri: "Greek Strategies of Adaptation to Roman World: The Case of the Contests." *Mnemosyne* 67 (2014) 429–431
- J. Bousquet: "Delphes et les "Pythioniques" d'Aristote." *REG* 97 (1984) 374–380 (repris dans *Études sur les comptes de Delphes*. Paris 1988, 97–101)
- V. Caldesi Valeri: "Le assemblee di Stratonicea in Caria." *MEP* 2 (1999) 185–233
- M. D. Campanile: *I Sacerdoti del Koinon d'Asia (I sec. a.C. - III sec. d.C.). Contributo allo studio della romanizzazione delle élites provinciali nell'Oriente greco*. Pise 1994 (= Studi Ellenitisci VII. Biblioteca di studi antichi, 74)
- A. Chaniotis: "Konkurrenz und Profilierung von Kultgemeinden im Fest." In *Festrituale in der römischen Kaiserzeit: Diffusion und Wandel im römischen Reich*, ed. J. Rüpke. Tübingen 2008, 67–87
- W. Decker: *Antike Spitzensportler: Athletenbiographien aus dem Alten Orient, Ägypten und Griechenland*. Hildesheim 2014
- S. Demougin: *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens (43 av. J.-C. – 70 ap. J.-C.)*. Rome 1992 (= CEFR 153)
- M. De Nardis: "Greek magistrates in Roman Naples? Law and memory from the fourth century B.C. to the fourth century A.D." In Hughes/Buongiovanni 2015, 85–104
- P. Debord: "Essai sur la géographie historique de la région de Stratonicee." In *Mélanges Pierre Lévêque* 8, edd. M.-M. Mactoux/É. Geny. Paris 1994, 107–121 (= Annales littéraires de l'Université de Besançon 499)

- S. Demougin: "Auguste et le droit de cité dans la province d'Asie." in *Auguste et l'Asie Mineure*, edd. L. Cavalier, M. Cl. Ferriès et F. Delrieux. Paris 2017, 177–19.
- H. Devijver: *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*. Louvain 1976
- J. Ebert: *Griechische Epigramme auf Sieger an gymnischen und hippischen Agonen*. Berlin 1972
- A. Farrington: *Isthmionikai. A Catalogue of Isthmian Victors*. Hildesheim 2012 (= Nikephoros Beihefte 21)
- D. Fasolini: *Aggiornamento bibliografico ed epigrafico ragionato sull'imperatore Claudio*. Milan 2006
- M. Finley/H. W. Pleket: *The Olympic Games. The First Thousand Years*. New-York 1976
- St. J. Friesen: *Twice Neokoros. Ephesus, Asia and the Cult of the Flavian Imperial Family*. Leyde/New York/Cologne 1993 (= EPRO 116)
- G. Frija: Prêtres civiques (<http://pretres-civiques.org>)
- G. Frija: "Les cultes impériaux dans les cités d'Asie Mineure." In *Kaiserkult in den Provinzen des Römischen Reiches. Organisation, Kommunikation und Repräsentation*, edd. A. Kolb/M. Vitale. Berlin 2016, 159–172.
- G. Frija: "Auguste et la concession de la citoyenneté romaine : enquête sur les *Iulii* en Carie." In *Auguste et l'Asie Mineure*, edd. L. Cavalier, M. Cl. Ferriès et F. Delrieux. Paris 2017, 191–206.
- L. Floridi: *Lucillio, "Epigrammi". introduzione, testo e critico, traduzione e commento*. Berlin 2014 (= Texte und Kommentare 47)
- C. A. Forbes: "Οἱ ἀφ' Ἡρακλέους in Epictetus and Lucian." *AJPh* (1939) 473–474
- P. Frisch: *Zehn agonistische Papyri*. Opladen 1986 (= Pap.Colon. XIII)
- B. Gallotta: *Germanico*. Rome 1987
- F. García Romero: *El deporte en los proverbios griegos antiguos*. Hildesheim 2001 (Nikephoros Beihefte 7)
- P. Gouw: *Griekse atleten in de Romeinse keizertijd (31 v. Chr. – 400 n. Chr.)*. Amsterdam 2009 (thèse disponible sur le site de la Digital Academic Repository de l'Université d'Amsterdam)
- M. H. Hansen/Th. H. Nielsen: *An Inventory of Archaic and Greek Poleis*. Oxford 2004
- B. Holtheide: *Römische Bürgerrechtspolitik und römische Neubürger in der Provinz Asia*. Fribourg 1983 (= Hochschulsammlung Philosophie Geschichte 5)
- E. Honigmann: *RE* II 7 (1931) s.v. Strabo

- J. Hughes/C. Buongiovanni: *Remembering Parthenope. The Reception of Classical Naples from Antiquity to the Present*. Oxford 2015
- W. W. Hyde: *Olympic Victor Monuments and Greek Athletic Art*. Washington 1921.
- F. Imhoof-Blumer: *Griechische Münzen, neue Beiträge und Untersuchungen*. Munich 1890
(= Abhandlungen der k. bayer. Akademie der Wissenschaften 18/3)
- F. Imhoof-Blumer: *Kleinasiatische Münzen*. Vienne 1901–1902 (= Sonderschriften des österreichischen archäologischen Institutes in Wien I et III)
- P. Iversen: "Inscriptions from Northwest Pisidia." *EA* 48 (2015) 1–85
- F. Kayser: *Initiation à l'épigraphie grecque et latine*, Paris 1999
- G. Kostouros: *Νεμέων ἄθλων διήγησις*. Némée 2008
- G. Lambin: *Timothée de Milet : le poète et le musicien*. Rennes 2013
- A. Laumonier: "Recherches sur la chronologie des prêtres de Panamara." *BCH* 61 (1937) 236–298
- A. Laumonier: "Recherches sur la chronologie des prêtres de Lagina." *BCH* 62 (1938) 251–284
- A. Laumonier: *Les cultes indigènes en Carie*. Paris 1958 (= BEFAR 188)
- K. Lomas: "Colonizing the past. Cultural Memory and Civic Identity in Hellenistic and Roman Naples." In Hughes/Buongiovanni 2015, 64–84
- G. MacDonald: "The Silver Coinage of Crete". *Proceedings of the British Academy* 9 (1919) 289–317
- G. Malinowski: "In vino veritas : uzupełnienia do biografii Strabona." *Eos* 86 (1999) 199–215
- A. R. Meadows: "Stratonikeia in Caria: the Hellenistic City and its Coinage." *NC* 162 (2002) 79–134
- L. Miletta: "Setting the agenda. The image of classical Naples in Strabo's "Geography" and other ancient literary sources." In Hughes/Buongiovanni 2015, 19–38
- L. Moretti: "KOINA ΑΣΙΑΣ." *RFIC* 82 (1954) 276–289
- L. Moretti: "Dagli Heraia all'Aspis di Argo." *MGR* 11 (1991) 179–189 (repris in *Studia in honorem Georgii Mihailov*. Sofia 1995, 333–338)
- L. Moretti: "Olympionikai, i vincitori negli antichi agoni olimpici." *MAL* 8 (1959) 59–198
- L. Moretti: "Nuovo supplemento al catalogo degli olympionikai." *MGR* 12 (1987) 67–91 (repris in *Proceedings of an international symposium on the Olympic Games*. Athènes 1992, 119–128)

- C. Müller: "Epaminondas et les évergètes de la cité d'Akraiphia au I^{er} s. de n. ère." In *Επετηρίς της Εταιρείας Βοιωτικών Μελετών: Β' Διεθνές συνέδριο Βοιωτικών μελετών, Λιβαδειά, 6-10 Σεπτεμβρίου 1992*. Athènes 1995, 455–467
- R. Münsterberg: *Die Beamtennamen auf den griechischen Münzen*. Vienne 1911–1927
- C. Nicolet: *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*. Paris 1988
- T. Power: *The Culture of Kitharôidia*. Cambridge 2010
- A. Raggi: "L'integrazione delle élites cittadine asiatiche sotto Tiberio: le concessioni di cittadinanza romana." In *Intorno a Tiberio I. Archeologia, cultura e letteratura del principe e della sua epoca*, ed. F. Slavazzi, C. Torre. Florence 2016, 68–74
- A. Rizakis: "Les *Ti. Claudii* et la promotion des élites péloponnésiennes." In *Neronia VII. Rome, l'Italie et la Grèce. Hellénisme et philhellénisme au premier siècle après J.-C. Actes du VII^e Colloque International de la SIEN*, ed. Y. Perrin. Bruxelles 2007, 183–195
- T. Ritti: *Inscrizioni e rilievi greci nel Museo Maffeiano di Verona*. Rome 1981
- L. Robert: "Études d'épigraphie grecque (XIV. Inscription agonistique d'Erythrai)." *RPh* 55 (1929) 122–158 (*OMS* II 1088–1124)
- L. Robert: "Sur des inscriptions de Cos." *BCH* 57 (1933) 205–543 (*OMS* I 473–511)
- L. Robert: *Études épigraphiques et philologiques*. Paris 1938
- L. Robert: "Les épigrammes satiriques de Lucillius sur les athlètes. Parodie et réalités." In *Entretiens sur l'antiquité classique, XIV L'épigramme grecque*. Genève 1969, 179–295 (*OMS* VI 317–431 ; *Choix d'écrits*, 175–246)
- J. et L. Robert: *La Carie. Histoire et Géographie historique avec le recueil des inscriptions antiques. T. II, Le plateau de Tabai et ses environs*. Paris 1954
- M. Sartre: *L'Orient romain*. Paris 1991
- M. Sartre: "Les manifestations du culte impérial dans les provinces syriennes et en Arabie." In *Rome et ses provinces. Genèse et diffusion d'une image du pouvoir. Hommages à Jean-Charles Balty*, edd. C. Evers et A. Tsingarida. Bruxelles 2001, 167–186
- T. Sarikakis: "Ἄκτια ἐν Νικόπολει." *AE* 1965 145–162
- C. Schuler/K. Zimmermann: "Neue Inschriften aus Patara I: Zur Elite der Stadt in Hellenismus und früher Kaiserzeit." *Chiron* 42 (2012) 567–626
- H. Solin: "Analecta epigraphica." *Arctos* 46 (2012) 107–142
- H. Solin: *Die stadtrömischen Sklavennamen: ein Namenbuch. II: Griechische Namen*. Stuttgart 1996

- I. E. Stephanis: *Διονυσιακοί Τεχνίται. Συμβολές στην προσωπογραφία του θεάτρου και της μουσικής των αρχαίων ελλήνων*. Héraklion 1988
- J.-Y. Strasser: "Chorales et pythales d'époque impériale. À propos d'inscriptions de Delphes." *BCH* 126 (2002) 97–142
- J.-Y. Strasser: "La carrière du pancratiaste Markos Aurèlios Dèmostratos Damas." *BCH* 127 (2003) 251–299
- J.-Y. Strasser 2016a: "'L'inscription' en l'honneur d'Apion (P.Oxy. LXXIX 5202)." *Chronique d'Égypte* 182 (2016) 352–377
- J.-Y. Strasser 2016b: "La période et les périodiques à l'époque impériale." *CCG* 27 (2016) 53–85
- J.-Y. Strasser: "Deux palmarès d'Olympie." *Philia* 4 (2018) 144–171
- J. N. Svoronos: *Numismatique de la Crète ancienne*. Macôn 1890 (reprint 1972)
- M. N. Tod: "Greek Record-Keeping and Record-Breaking." *CQ* 43 (1949) 105–112
- O. Van Nijf: "Political Games." In *L'organisation des spectacles dans le monde romain*. edd. K. Coleman, J. Nelis-Clément, Vandœuvres 2012, 47–95.
- M. Vitale: *Koinon Syrias. Priester, Gymnasiarchen und Metropoleis der Eparchien im kaiserzeitlichen Syrien*. Berlin 2013 (= *Klio*. Beihefte 20)
- M. L. West: *Hesiod. Theogony*. Oxford 1966
- J. Wiseman: "Agonistic Festivals, Victors, and Officials in the Time of Nero: An Inscribed Herm from the Gymnasium Area of Corinth." In *Bridge of the Untiring Sea: The Corinthian Isthmus from Prehistory to Late Antiquity*, edd. E. R. Gebhard/T. E. Gregory, Princeton 2015, 193–246 (= *Hesperia Supplement* 48)
- M. Wörrle: *Stadt und Fest im kaiserzeitlichen Kleinasien. Studien zu einer agonistischen Stiftung aus Oinoanda*. Munich 1988 (= *Vestigia* 39)
- S. B. Zoumbaki: *Elis und Olympia in der Kaiserzeit. Das Leben einer Gesellschaft zwischen Stadt und Heiligtum auf prosopographischer Grundlage*. Athènes 2001 (= *Meletèmata* 32)



Fig. 1 : I.Stratonikeia 1042, photographie d'H.W. Pleket

Fig. 3: IvO 211, ph. *Inscriptiones Graecae*.





Fig. 5: IvO 212, ph. *Inscriptiones Graecae*.